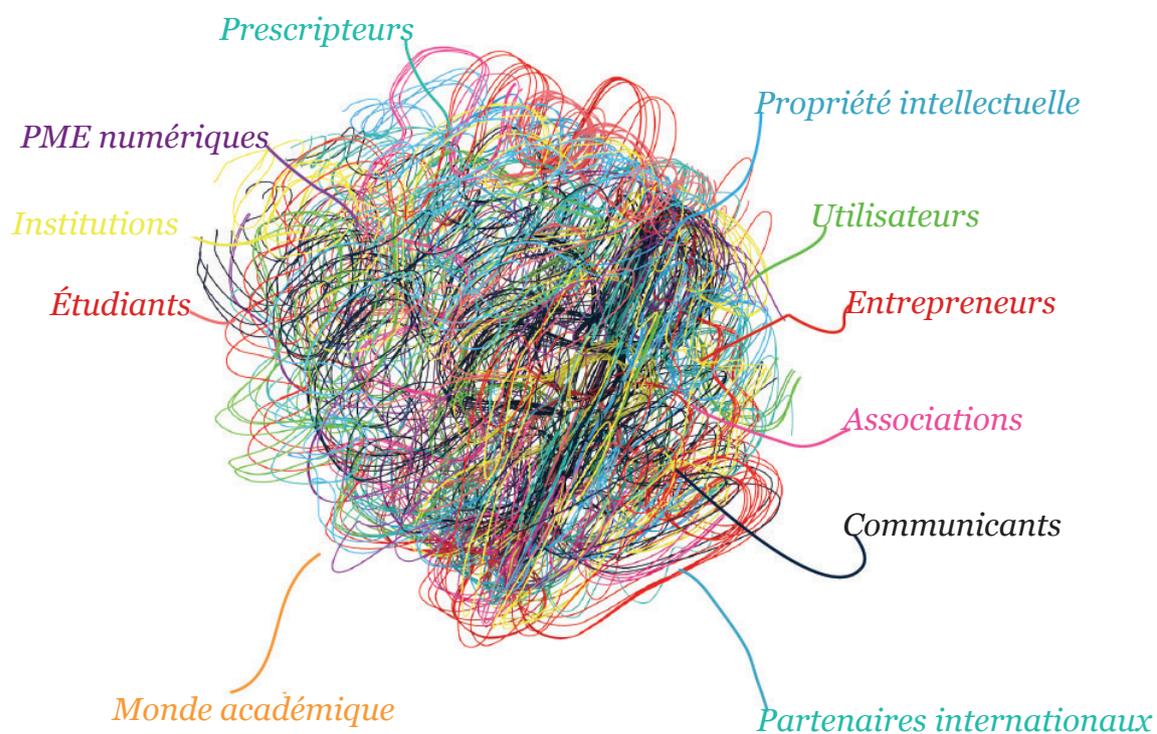


afnic

Rapport d'activité

2013



afnic

L'Afnic, une Association en prise avec un écosystème mondial.



M. Emmanuel Sartorius
Président de l'Afnic

Même parmi les personnes qui connaissent l'Afnic et son rôle d'Office d'enregistrement du .fr, peu se doutent des relations intenses que cette Association de 80 personnes entretient avec un réseau d'interlocuteurs couvrant le monde entier.

Cet écosystème rassemble des acteurs aussi divers que les organismes où s'élaborent les mesures de gouvernance de l'Internet, tel l'ICANN, ses standards et ses protocoles, tel l'IETF, ou encore les groupes de travail organisés par le CENTR, association réunissant les homologues de l'Afnic.

L'Afnic intervient fréquemment dans les régions françaises à l'occasion de manifestations ciblant les artisans ou les entrepreneurs, ou dans le cadre des divers organismes du secteur du numérique dont elle est membre. Au travers de son Collège international, elle est depuis sa création en prise directe avec les pays du Sud. Au niveau international comme au niveau national, l'Afnic est un acteur de premier plan du développement et de la gestion de l'Internet.

Elu Président de l'Association en juin 2013, je souhaite d'abord rendre hommage à Jean-Pierre Dardayrol qui fut président de 2010 à 2013. Au cours de son mandat, il a su conduire l'Afnic en la préparant à des missions toujours plus riches, toujours plus importantes pour l'Internet français.

À de nombreux égards, 2013 a été un témoignage de la pertinence de sa vision, partagée par le Conseil d'administration et l'équipe de direction :

✓ Décision du Conseil d'État venant notamment affirmer le caractère de service public des activités de l'Afnic en tant qu'Office d'enregistrement du .fr ;

✓ Poursuite des 17 projets gTLD ICANN dont les porteurs ont choisi l'Afnic comme opérateur technique, et validation des dossiers techniques correspondants ;

✓ Le déménagement de l'Afnic prévu pour mars 2014, a été effectué, qui permet aux équipes de l'Association de s'engager dans de nouveaux défis, dans des locaux mieux adaptés à leurs ambitions.

Bien d'autres points saillants de 2013 sont évoqués dans les pages de ce rapport, tels la mise en place d'actions de promotion du .fr conjointement avec les bureaux d'enregistrement, la préparation de l'homologation de sécurité ou la révision des procédures d'achat de l'Afnic pour les mettre en conformité avec l'ordonnance de 2005. Tout cela souligne la diversité des missions de l'Afnic, placée au confluent de disciplines et d'enjeux très divers dans un marché en mutation accélérée.

Cette « mutation responsable » qui décrivait si bien l'Afnic en 2012, et qui la décrit encore, trouve toute sa dimension dans le fait qu'elle s'opère au cœur d'un écosystème mondial, en interaction permanente avec elle. De ce fait, l'Afnic est un acteur qui compte dans la gouvernance de l'Internet, elle a trouvé toute sa place parmi les fondateurs du Forum pour la gouvernance en France qui s'est réuni pour la première fois en mars 2014.

Faits marquants 2013

FÉVRIER

L'Afnic communique sur sa contribution à l'élaboration du standard ONS 2.0, dans le cadre de ses activités de Recherche et Développement sur l'Internet des Objets.

Suite au comité de concertation et aux demandes formulées par les bureaux d'enregistrement, une politique de mise en place d'actions de promotion conjointes du *.fr* est définie, et appliquée notamment sur les salons (partage de stands).

MAI

Les futurs *.bzh* et *.paris*, dont l'Afnic est l'opérateur technique, franchissent l'étape de l'Évaluation initiale et reçoivent le « feu vert » de l'ICANN pour passer aux phases de contractualisation puis de tests techniques.

JUIN

L'Afnic renouvelle son Conseil d'administration et accueille son nouveau Président, M. Emmanuel Sartorius.

Le Conseil d'État se prononce sur l'ancien cadre juridique des noms de domaine en France et l'annule au motif qu'il n'a pas été préalablement notifié à la Commission européenne.

Réalisé conjointement par l'Afnic et l'ANSSI, l'Observatoire sur la résilience de l'Internet français publie son rapport 2012.

JUILLET

Le Conseil scientifique de l'Afnic tient sa journée annuelle et évoque notamment les systèmes d'identificateurs sur Internet et les évolutions des architectures.

OCTOBRE

La Recherche et Développement de l'Afnic est récompensée par le CENTR pour ses travaux sur l'Internet des objets.

Le dernier des 17 porteurs de projets nTLD ayant choisi l'Afnic comme opérateur technique passe avec succès l'Évaluation initiale.

NOVEMBRE

Le *.fr* franchit les 2.7 millions de noms de domaine.

Début de la préparation de l'homologation de sécurité.

DÉCEMBRE

Seconde auto-évaluation dans le cadre du modèle EFQM, évaluation des progrès réalisés depuis le printemps 2012.

Le candidat au dossier *.frogans* est le premier des 17 clients de l'Afnic à signer son contrat avec l'ICANN.

Une expertise au service d'un Internet sûr et stable.

Association loi de 1901 créée en 1997, l'Afnic a été désignée en 2012 comme Office d'enregistrement du *.fr*. A ce titre, elle assure la gouvernance et la gestion technique de l'extension nationale française.

L'Afnic gère aussi d'autres extensions françaises : les *.pm* (Saint-Pierre et Miquelon), *.re* (Réunion), *.tf* (Terres australes et antarctiques françaises), *.wf* (Wallis et Futuna) et *.yt* (Mayotte).

Son statut associatif permet à l'Afnic de réunir dans ses instances de gouvernance des représentants de l'État, des bureaux d'enregistrement et des utilisateurs.

L'Afnic s'est donnée pour ambition de contribuer au développement d'un Internet sûr et stable, ouvert aux innovations où la communauté Internet française joue un rôle de premier plan.

Elle remplit cet objectif au travers de ses missions : exceller dans la fourniture de services essentiels résilients au cœur de l'infrastructure Internet en France, mais aussi développer et partager son expertise afin de faciliter les transitions vers l'Internet du futur.

Depuis sa création, l'Afnic gère de manière responsable les extensions françaises qui lui ont été confiées. Mobilisée dès 2008 sur le programme ICANN de création de nouvelles extensions, elle s'est affirmée comme un acteur prépondérant en France dans les activités d'opérateur technique de registre.

Fidèle à son héritage de « Network Information Center », l'Afnic est également un centre d'expertise en matière de technologies Internet. Elle mène en permanence des actions de Recherche et Développement, de transfert de connaissance et de partage d'expertise en relation avec des partenaires situés en France aussi bien qu'à l'international.

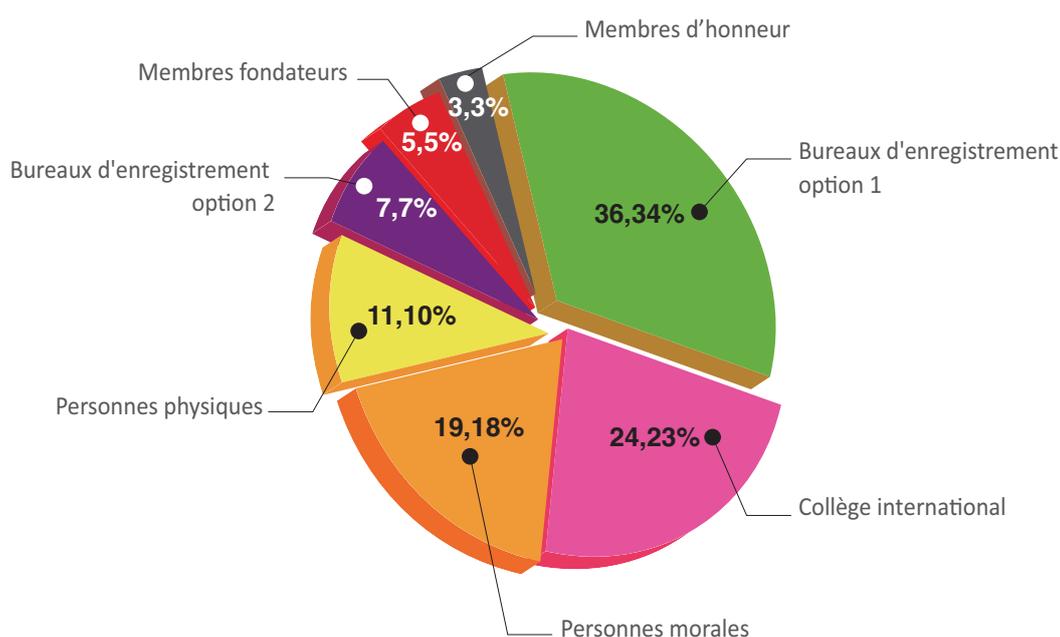
Une structure ouverte et multipartite.

La structure du Conseil d'administration de l'Afnic est le reflet de la volonté de ses fondateurs d'associer des représentants des pouvoirs publics, des bureaux d'enregistrement et des utilisateurs pour veiller à ce que les extensions françaises de l'Internet soient gérées au service de l'intérêt général. La structure du Conseil d'administration de l'Afnic n'a pas connu de modification depuis sa création.

GOUVERNANCE : RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président de l'Afnic est élu pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Les représentants nommés par l'État disposent de cinq sièges, à parité avec les représentants des membres élus pour trois ans renouvelables : bureaux d'enregistrement (2 sièges) et utilisateurs (2 sièges). Le président du Collège international, élu par les membres de celui-ci, fait de droit partie du Conseil d'administration de l'Afnic. Les administrateurs de l'Afnic ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

Au 31 décembre 2013, les 105 membres de l'Afnic se répartissent comme suit :



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFNIC AU 31 DÉCEMBRE 2013

REPRÉSENTANTS DES POUVOIRS PUBLICS NOMMÉS PAR L'ÉTAT :

- ✓ Pour l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique, INRIA
Monsieur Emmanuel Sartorius (Président)
Monsieur Stéphane Ubeda
- ✓ Pour le ministère en charge de l'Industrie
Madame Mireille Campana
- ✓ Pour le ministère en charge des communications électroniques
Madame Anne-Lise Thouroude
- ✓ Pour le ministère en charge de la Recherche
Monsieur Patrick Donath

REPRÉSENTANTS ÉLUS PAR COLLÈGE Pour le Collège bureaux d'enregistrement ASCIO :

En attente de désignation

MAILCLUB :

Monsieur Frédéric Guillemaut

Pour le Collège utilisateurs

Monsieur Sébastien Bachollet

Monsieur David-Irving Tayer

Pour le Collège international

Monsieur Lala Adriamampianina (NIC Madagascar), président du Collège international

Un commissaire du gouvernement :

Monsieur Perica Sucevic, nommé par la Direction générale de la Modernisation de l'État.

LES MOUVEMENTS EN 2013 :

Membres élus :

ASCIO : Monsieur Eric Lantonnet ayant quitté ASCIO, le siège d'administrateur est vacant au 31/12/13.

Utilisateurs : MM. Sébastien Bachollet et David Irving-Tayer remplacent MM. Thierry Hinfray (ACFCI) et Gérard Dantec (ISOC France)
Collège international : M. Lala Adriamampianina est élu président du Collège international en remplacement de M. Abdoulaye Diakité.

UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE EN AMÉLIORATION CONTINUE

Les comités du Conseil d'administration assurent la supervision et le bon fonctionnement de ce dispositif, dans le contexte d'une dynamique d'amélioration continue permettant à l'Afnic de vérifier en permanence que ses modes de fonctionnement sont conformes aux bonnes pratiques reconnues comme aux lois en vigueur. Leur objectif est d'aider les membres du Conseil d'administration dans leur prise de décision sur des questions touchant à la vie de l'Association. Chaque comité est créé par décision du Conseil d'administration et constitué principalement d'au moins trois administrateurs volontaires.

DEUX COMITÉS THÉMATIQUES ONT ÉTÉ CRÉÉS EN 2012 :

✓ **Le Comité Finances et Gestion des risques**, dont les missions sont notamment de contrôler l'application des procédures de contrôle interne en matière de gestion de l'Association. Au 31/12/2013, les membres de ce comité étaient Mme Anne-Lise Thouroude (ministère en charge des communications électroniques) et MM. Sébastien Bachollet, Emmanuel Sartorius et Christian Detré (commissaire aux comptes).

Ce Comité a notamment été sollicité en 2013 sur l'étude technico – économique réalisée par le cabinet Mazars à la demande du Conseil d'administration en vue de valider la procédure de comptabilité analytique par TLD.

✓ **Le Comité Politiques de registre** a pour objet de définir les orientations relatives aux politiques de registre ; de veiller au respect des processus de consultation et à la prise en compte des besoins de la communauté Internet par ces politiques ; de se prononcer sur les avant-projets et projets de politiques de registre. Au 31/12/2013, les membres de ce comité étaient MM. Lala Adriamampianina, Patrick Donath, Frédéric Guillemaut, Stéphane Ubeda et David-Irving Tayer.

En 2013, ce comité a travaillé sur la préparation de l'ouverture des noms de domaine en 1 et 2 caractères, ainsi que sur la future offre de procédure de résolution des litiges permettant de faire appel à des experts nommés par l'OMPI.

Ces deux comités ont été complétés par deux nouveaux comités en juin 2013 :

✓ **le Comité des Engagements** se compose de Mme Anne-Lise Thouroude, MM. Frédéric Guillemaut, David-Irving Tayer et Stéphane Ubeda. Il a pour vocation de contrôler toutes les propositions d'achat d'un montant supérieur à 200 000 euros avant la publication des appels d'offres. Pour les achats d'un montant supérieur à 500 000 euros, qui doivent être signés par le Président, le Comité des Engagements émet une recommandation à l'intention du Président avant la notification finale d'attribution du marché. Le Comité doit aussi valider les éléments d'information communiqués à l'État pour les conventions ou les sous-traitances d'un montant supérieur à 500 000 euros, conformément à l'article 11 de la convention État-Afnic ; il est susceptible de diligenter des audits internes sur le processus achat. Il a été sollicité sur huit dossiers en 2013, portant notamment sur des investissements en matériels et logiciels, les travaux et achats de mobilier liés au déménagement, l'accompagnement en matière d'homologation de sécurité.

✓ Décrit dans l'article 11.1 des statuts de l'Afnic, **le Comité de validation des candidatures** au Conseil d'administration a la charge de déclarer les candidatures recevables pour l'élection à venir, et porte une attention particulière à la déclaration d'intérêts de chaque candidat.

Il est constitué à l'occasion de chaque élection et peut accueillir des personnes membres de l'Association sans être nécessairement administrateurs.

Mettre en œuvre les engagements .fr, accompagner les projets de TLD et maîtriser les risques globaux.

FORCES ET OPPORTUNITÉS

Après une année 2013, consacrée à l'examen des dossiers par l'ICANN, l'Afnic verra dès 2014 son rôle historique de registre des extensions françaises de l'Internet conforté par l'ouverture de plusieurs des 17 projets de nouvelles extensions dont elle est l'opérateur technique. L'intégration de l'Association dans l'écosystème de l'Internet en France et dans le monde est forte : 94% des bureaux d'enregistrement français accrédités ICANN travaillent en prise directe avec l'Afnic. A ces liens s'ajoute une politique volontariste de valorisation et de partage des expertises. En 2013, l'Afnic a réalisé en France et dans le monde plus de 100 interventions et/ou publications à l'attention de tous publics : experts Internet, mais aussi chefs d'entreprise ou particuliers.

Avec un engagement fort de consacrer 10% du chiffre d'affaires du .fr à des activités de Recherche et Développement, l'Afnic se place parmi les leaders de l'innovation en matière de technologies Internet. De cet investissement notable découlent entre autres la publication du standard ONS 2.0 ou la reconnaissance par le CENTR des travaux de l'Afnic sur l'Internet des objets. La forte culture technique des équipes de l'Afnic (près de 50% des effectifs) donne à l'Association une maîtrise de son environnement technologique et l'indépendance de ses choix.

Etude après étude, l'enquête de satisfaction 2013 auprès de ses clients démontre que l'image de l'Afnic reste très positive et en progression constante. Ce « capital – confiance » est un actif important de l'Association dans une période où les évolutions du marché des noms de domaine sont palpables.

À l'avenir, les opportunités seront nombreuses du fait des nouvelles extensions et de l'évolution des usages, sources de nouvelles idées de produits et services.

LES AXES STRATÉGIQUES DE L'AFNIC 2013 – 2016

Pour la période 2013 – 2016, l'Afnic a maintenu les 5 axes stratégiques autour desquels est articulée sa stratégie, tout en faisant évoluer ses objectifs à 3 ans.

CONFIRMER LA PRÉFÉRENCE POUR LE .fr

Le .fr bénéficie de nombreux atouts : sa qualité d'extension nationale française le relie à la France et aux contenus francophones, ainsi qu'au marché français. Affirmer la préférence des utilisateurs français pour le .fr est un axe stratégique incontournable de l'action de l'Afnic. Le gain continu de parts de marché du .fr montre que cette préférence s'affirme avec le temps.

ETRE LE PRINCIPAL OPÉRATEUR TECHNIQUE DE NOUVEAUX TLD EN FRANCE

A partir de 2014, le marché des noms de domaine va connaître d'importantes mutations avec l'ouverture de centaines de nouvelles extensions. Capitalisant sur son cœur de métier, l'Afnic s'est positionnée depuis 2008 comme opérateur technique de registre pour le compte de sociétés ayant décidé de porter des projets de TLD.

ETRE UN ACTEUR MAJEUR DE LA RÉSILIENCE DE L'INTERNET

En tant qu'opérateur d'infrastructures clés de l'Internet, l'Afnic a la volonté de jouer un rôle moteur dans l'optimisation de la résilience de l'Internet, c'est-à-dire de la capacité de celui-ci à résister à toute forme d'attaque ou de dysfonctionnement. La démarche de gestion des risques globaux s'inscrit dans cette optique, de même que le partenariat avec l'ANSSI ou les travaux sur la lutte contre les attaques DDOS ciblant le DNS.

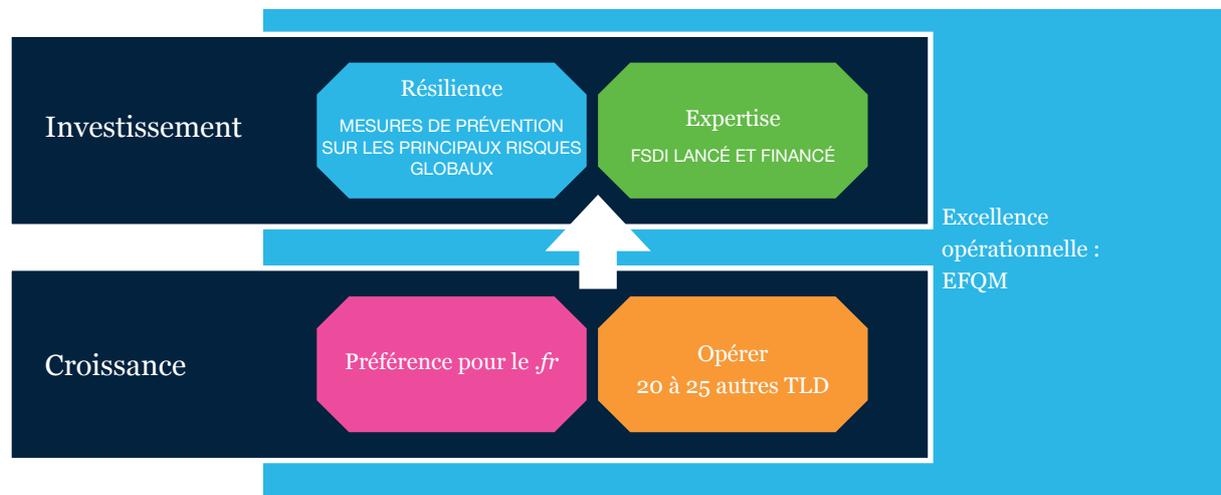
VALORISER SES EXPERTISES ET PROMOUVOIR L'INNOVATION

L'Afnic dispose dans ses équipes d'expertises rares, dans un périmètre large autour de ses métiers. L'Afnic a vocation à diffuser ces expertises auprès de la communauté Internet et entend les valoriser notamment au travers de publications, de projets de Recherche et Développement et de lancement de nouveaux produits et services. La création et le financement subséquent du Fonds de Soutien au Développement de l'Internet (FSDI) sont des actions fortes de l'Afnic pour l'innovation.

ETRE RECONNUE POUR SON EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

Acteur de référence en France, l'Afnic doit servir de référence sur le marché, tant au plan national qu'international, que ce soit sous l'angle de la satisfaction client, de sa gouvernance ou de l'épanouissement de ses collaborateurs. L'Afnic s'est donnée pour objectif d'obtenir la reconnaissance de cette excellence par des tiers indépendants d'ici à 2015, dans le cadre du référentiel EFQM.

OBJECTIFS AFNIC 2013 - 2016



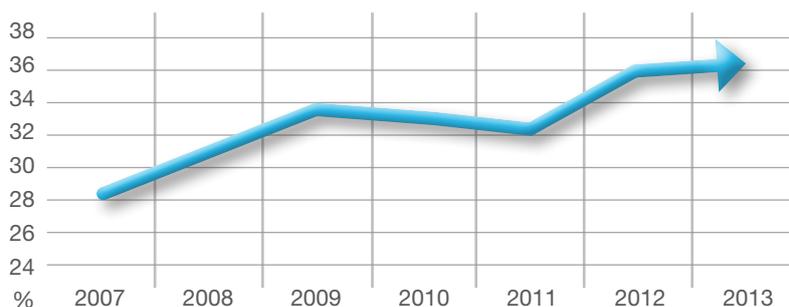
Le .fr gagne toujours plus de parts de marché en France dans un contexte économique morose.

UNE DÉCÉLÉRATION PERSISTANTE DU MARCHÉ DES NOMS DE DOMAINE EN FRANCE

Au 31 décembre 2013, le .fr comptait 2 716 027 noms de domaine. L'année 2013 a donc vu se poursuivre le phénomène de « décélération » déjà constaté en 2012 : le .fr a ainsi enregistré une croissance de +8.2% en 2013 contre 15% l'année précédente. Bien qu'étant en diminution significative par rapport à 2012, cette performance reste plus élevée que la moyenne du marché mondial (8% d'après nos estimations).

Le ralentissement s'accompagne en effet d'une progression continue de la part de marché du .fr en France. Ce phénomène témoigne du fait que le ralentissement touche toutes les extensions en France, et que le .fr a su rester une extension « de préférence », conservant ainsi une dynamique supérieure à celles de ses concurrents, notamment le .com (+6.6% seulement en France).

EVOLUTION DE LA PART DE MARCHÉ DU .fr EN FRANCE (2007-2013)



Compléments sur le .fr

Les noms déposés par des titulaires situés dans les départements et territoires d'Outre-mer comptent pour 0.3% du total (9 221 noms) tandis que les titulaires situés à l'étranger représentent toujours 4.9% du total du portefeuille (132 196 noms), un pourcentage en légère progression prouvant que le .fr tend à se développer à l'étranger au même rythme que sur son marché national. On note que le seul département de Paris compte pour 412 145 noms, soit 15.2% de l'ensemble des .fr déposés.

On peut enfin noter une émergence continue de DNSsec avec 3.79% de noms signés (102 898 noms) et une certaine stagnation des noms accentués de type « IDN » à 26 828 noms (1%).

LE MARCHÉ MONDIAL : DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES SELON LES TYPES DE TLD

2013 semble être une année de décélération pour les gTLD qui ont enregistré un taux de croissance moyen de 3.6% (contre 5.2% en 2012) toujours inférieur à la dynamique des années 2008 – 2011. Cette moyenne recouvre des évolutions contrastées, allant de +18% ou +16% des *.mobi* ou des *.cat* aux -21% et -48% des *.info* et des *.coop*.

Après avoir fortement progressé en 2012, les ccTLD sont revenus à un taux de croissance proche de 10%. Cette moyenne recouvre ici aussi des évolutions contrastées, entre les +70% d'un *.cn* (Chine) et les +0.6% d'un *.eu* frappé de plein fouet par les restrictions budgétaires. On note aussi que 2012 avait été marquée par une forte montée en puissance de ccTLD fonctionnant selon des modèles économiques innovants, tel le *.tk* (Tokelau). Cette dynamique ne paraît cependant pas avoir été maintenue en 2013.

RALENTISSEMENT DE L'ÉCONOMIE ET NOUVEAUX USAGES

Les deux principaux facteurs contribuant à expliquer ces évolutions sont :

- **Le ralentissement de l'économie**, le lien de causalité étant par exemple établi par un taux de corrélation proche de 90% entre créations d'entreprises et dépôts de *.fr* ; ce ralentissement pèse aussi sur le taux de renouvellement, les titulaires étant moins enclins à conserver des noms inutilisés ;

- **Les évolutions dans les usages**

(mobiles, tablettes, *media* et réseaux sociaux...) qui modifient potentiellement les habitudes de navigation sur Internet des utilisateurs et leurs modes d'accès aux contenus. L'impact de ces évolutions n'a pu être déterminé avec précision jusqu'à présent et des études publiées par d'autres registres ⁽¹⁾ affirment même qu'il est marginal. Sans entrer dans le détail de la controverse, il est probable que les nouveaux modes d'accès aux contenus Internet impacteront les usages en termes de dépôts et de renouvellement des noms de domaine.

Dans ce contexte évolutif et « comprimé » par la morosité de l'économie mondiale, l'apparition dès le début 2014 des nouvelles extensions génériques autorisées par l'ICANN reste un phénomène dont il est difficile de prédire l'impact.

D'un côté, les nouveaux TLD vont apporter des opportunités de nommage inédites aux utilisateurs, et changer la physionomie des adresses Internet des structures et personnes présentes sur le web. De l'autre, les utilisateurs eux-mêmes pourraient être déroutés par la multiplication de choix possibles et se reporter par contrecoup sur les extensions traditionnelles, qu'ils connaissent bien, ou sur des systèmes complémentaires aux noms de domaine comme les moteurs de recherche.

L'étude des performances des trois segments de gTLD actuels (ouverts sans cible, ouverts avec cible, fermés) tend à montrer - sans grande surprise - que les TLD résistant le mieux au contexte actuel sont aussi les plus susceptibles d'apporter du sens tout en restant ouverts : les *.org*, *.mobi*, *.asia*, *.cat* font partie de ces TLD qui laissent augurer des succès à venir des nouvelles extensions, même s'ils ne sont quantitativement pas au niveau des *.com* et autres *.info*.

(1) *Trends in Internet Use 2013*

<https://www.sidn.nl/en/news/news/article/trends-in-internetgebruik-2013-1/>

Respect des engagements pris envers les pouvoirs publics, concrétisation à l'horizon 2014.

Au 31/12/2013, l'Afnic avait réalisé 60% de tous les engagements pris envers l'État dans la convention encadrant sa désignation du 30 juin 2012 en tant qu'Office d'enregistrement du .fr. En prenant en compte les engagements non finalisés, mais ayant déjà fait l'objet de travaux, le seuil de réalisation atteignait près de 70%.

Quoique satisfaisants, ces chiffres sont inférieurs aux objectifs initialement fixés pour la fin 2013, la décision du 10 juin du Conseil d'État ayant significativement impacté la réalisation du plan d'actions, notamment pour ce qui relève des modifications de notre charte de nommage qui ont dû être notifiées à la Commission européenne.

Parmi les principaux engagements réalisés en 2013, peuvent être mentionnés :

- ✓ La mise en place du second Datacenter et d'un plan de reprise d'activité opérationnel, testé en conditions réelles en janvier 2014 ;
- ✓ La validation par la Ministre en charge des communications électroniques du plan de promotion du .fr et l'affectation de 10% du chiffre d'affaires du .fr à cette promotion ;

La réalisation du premier Bilan Carbone de l'Afnic, qui nous permet de travailler à un plan d'action de réduction de 20% de notre empreinte carbone dans les 5 années à venir.

La décision du Conseil d'État du 10 juin 2013

Le 10 juin 2013, le Conseil d'État a annulé l'ancien cadre juridique des noms de domaine (en vigueur jusqu'en 2011) pour absence de notification à la Commission européenne.

Le Conseil d'État avait été saisi en 2010 sur quatre documents fondamentaux de la politique de nommage française : la procédure alternative de résolution des litiges «PREDEC», les chartes de nommage du .fr en vigueur à l'époque, l'arrêté et la convention de 2009 désignant l'Office d'enregistrement du .fr.

Notant qu'ils n'avaient pas été notifiés à la Commission européenne, le Conseil d'État a annulé ces textes qui n'étaient plus en vigueur suite à l'annulation de l'ancien article L.45 du code des postes et communications électroniques par le Conseil constitutionnel en 2011.

Cette décision importante confirme également que l'Afnic est investie d'une mission de service public au titre de son activité d'Office d'enregistrement.

Le cadre juridique et réglementaire actuellement en vigueur n'est pas visé par la décision du Conseil d'État, qui n'induit en conséquence aucune modification immédiate du rôle de l'Afnic et des règles d'enregistrement sous l'extension nationale française.

La principale conséquence de cette décision pour l'Afnic est que le gouvernement a notifié, pour la première fois à la Commission européenne l'ensemble des politiques de registre du .fr. Cette notification effectuée par l'État englobe également un ensemble de textes législatifs et réglementaires encadrant la gestion du .fr (Article L.45 du code des postes et communications électroniques ainsi que son décret d'application), ce qui aura pour résultat une stabilisation juridique de ce cadre.

Certains engagements dont la réalisation était prévue dès 2013 ont dû être rééchelonnés du fait de la décision du Conseil d'État du 10 juin, de la reconnaissance subséquente de l'Afnic en tant que chargée de mission de service public, et de la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'achats conforme aux exigences de l'ordonnance du 6 juin 2005.

Ont notamment été reportés en 2014 :

✓ Le lancement de nouveaux services tels l'enregistrement multi-années des noms de domaine en *.fr*, l'enregistrement des noms composés d'un ou deux caractères ;

✓ La création du FSDI (Fonds de Soutien au Développement de l'Internet), les sommes dues au Fonds depuis la signature de la convention (90% du résultat net de l'activité *.fr*) étant provisionnées dans les comptes de l'Afnic. Doté d'une gouvernance indépendante, ce Fonds financera des actions concourant au développement de l'Internet en France. Les financements du Fonds ne pourront pas être affectés à des projets liés au cœur de métier de l'Afnic ;

✓ La mise en œuvre d'une procédure supplémentaire de résolution de litiges prévoyant l'intervention d'experts externes à l'Afnic, en partenariat avec l'OMPI.

Parmi les engagements initialement prévus pour 2014, la baisse du tarif du *.fr* de 5% sera opérée à la fin du 1er semestre. Cette mesure rendra le *.fr* encore plus attractif sur le marché français, le TLD national étant déjà 20% moins cher que le *.com* au niveau des registres.

Trois grandes familles d'engagements étaient identifiées dans le rapport annuel 2012 :

✓ renforcement des actions pour le développement du *.fr* ;

✓ Maintien d'une qualité de service optimale et mesurable, y compris la satisfaction des bureaux d'enregistrement accrédités par l'Office d'enregistrement : garantir un niveau de sécurité et de fiabilité maximal.

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Année
2012	96.3%	93.4%	89.8%	97.6%	94.3%
2013	98.3%	98.3%	99.4%	99.5%	98.9%

*Performance de la chaîne d'enregistrement mesurée par le taux de disponibilité de l'opération de création de *.fr* combiné au délai de traitement des opérations de création.*

*Tableau de bord de la qualité de service
<http://www.afnic.fr/fr/ressources/statistiques/tableau-de-bord-de-la-qualite-de-service-30.html>*

La publication annuelle de l'Observatoire de la Résilience de l'Internet en France, menée en partenariat avec l'ANSSI, est l'une des actions les plus apparentes de l'Afnic au service d'un Internet plus sûr et plus fiable.

Un autre exemple de l'implication de l'Afnic dans cette direction est la mesure régulière du déploiement d'IPv6 au moyen de sa plateforme DNSwitness développée en interne par ses experts. Ces mesures sont partagées avec la communauté de l'Internet dans le cadre de l'Observatoire du marché des noms de domaine en France.

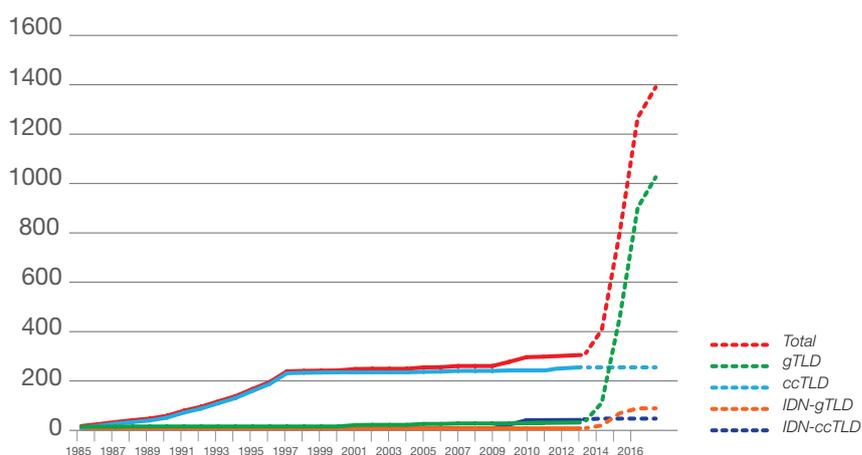
L'Afnic soutient le lancement de ses clients nTLD.

PROGRAMME DES NOUVEAUX TLD DE L'ICANN : À LA VEILLE D'UNE RÉVOLUTION DU MARCHÉ DES NOMS DE DOMAINE

L'année 2013 a été marquée par des avancées concrètes du programme de création de nouvelles extensions initié par l'ICANN en 2008. Après de nombreux retards, le dispositif a enfin porté ses fruits et plus d'une cinquantaine de nouveaux TLD avaient été insérés dans la racine au 31/12/2013, tandis que les contrats de 168 autres étaient signés.

Bien que largement relayé par les *media*, le phénomène n'était pas encore perceptible dans les offres des bureaux d'enregistrement en 2013, puisqu'aucun des nouveaux TLD n'avait été lancé. Mais les projections faites de l'impact de ce programme sur le nombre de TLD actifs, à un horizon de trois ans, montrent l'ampleur de l'évolution qui prendra corps en 2014.

EVOLUTION DU NOMBRE CUMULÉ DE TLD PAR TYPE DE TLD ET AU GLOBAL



SOURCE : FICHES IANA, DATES D'INSERTION DANS LA RACINE

Le graphique ci-dessus montre que si les TLD à caractère générique (non liés à un territoire donné) sont aujourd'hui une minorité, ils représenteront d'ici deux à trois ans une forte majorité des extensions Internet disponibles sur le marché. Avec leurs 150 et quelques millions de noms de domaine, les gTLD représentent aujourd'hui 56% de l'ensemble des noms de domaine déposés dans le monde ; cette proportion pourrait s'accroître encore dans l'avenir, sauf s'il existe un fort effet de substitution entre les gTLD déjà en place (.com, etc.) et leurs nouveaux concurrents.

L'AFNIC, L'OPÉRATEUR DE REGISTRE DE RÉFÉRENCE EN FRANCE

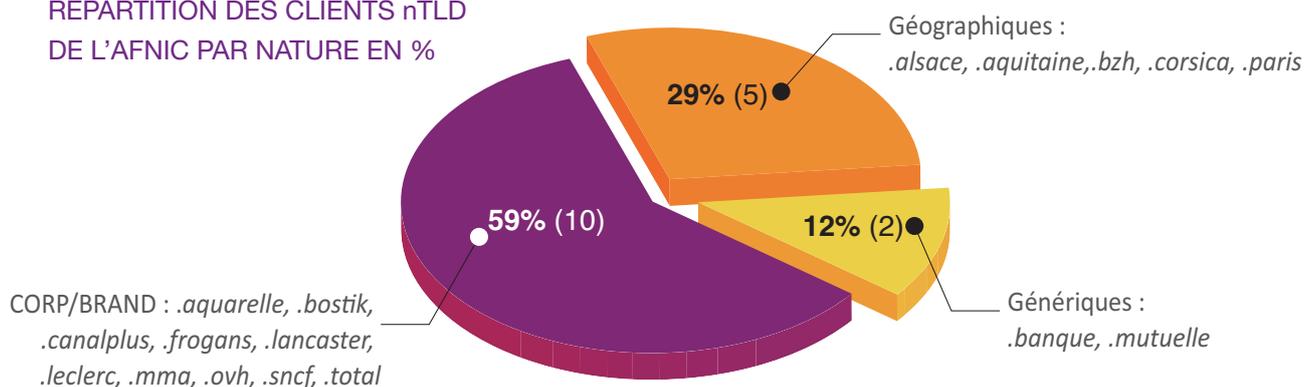
Avec ses 17 dossiers ayant franchi le cap de l'Évaluation initiale, l'Afnic est aujourd'hui l'Opérateur de registre de référence en France sur les nouveaux TLD, puisque ses clients représentent plus de 40% des projets français encore actifs. L'Association est particulièrement satisfaite d'avoir pu accompagner avec succès ses 17 clients jusqu'au bout de leur Évaluation initiale, sans aucun rejet ni abandon.

Au 31/12/2013, elle se prépare aux tests de pré-délégation technique qui suivent la signature des contrats et constituent la dernière étape avant la création des nouveaux TLD par leur insertion dans la « racine ».

UN PORTEFEUILLE DE CLIENTS ASSEZ VARIÉ

Les 17 clients nTLD de l'Afnic sont assez variés : aux côtés de collectivités comme la Ville de Paris ou les régions d'Alsace, d'Aquitaine, de Bretagne et de Corse figurent de très grandes entreprises comme Total ou la SNCF, qui souhaitent obtenir leur *.corp*. A ces profils s'ajoutent deux projets génériques, le *.banque* et le *.mutuelle*.

RÉPARTITION DES CLIENTS nTLD DE L'AFNIC PAR NATURE EN %



L'AFNIC AU SERVICE DE SES CLIENTS NTLD

Au-delà de son expertise technique, l'Afnic est bien placée pour apporter à ses clients un accompagnement dans leurs réflexions concernant leurs politiques de registre et leurs stratégies marketing et de communication. Les liens étroits qu'elle entretient avec tous les acteurs économiques et institutionnels du marché des noms de domaine en France font de l'Association un partenaire de choix pour des actions en matière de promotion et de constitution de réseaux de distribution efficaces.

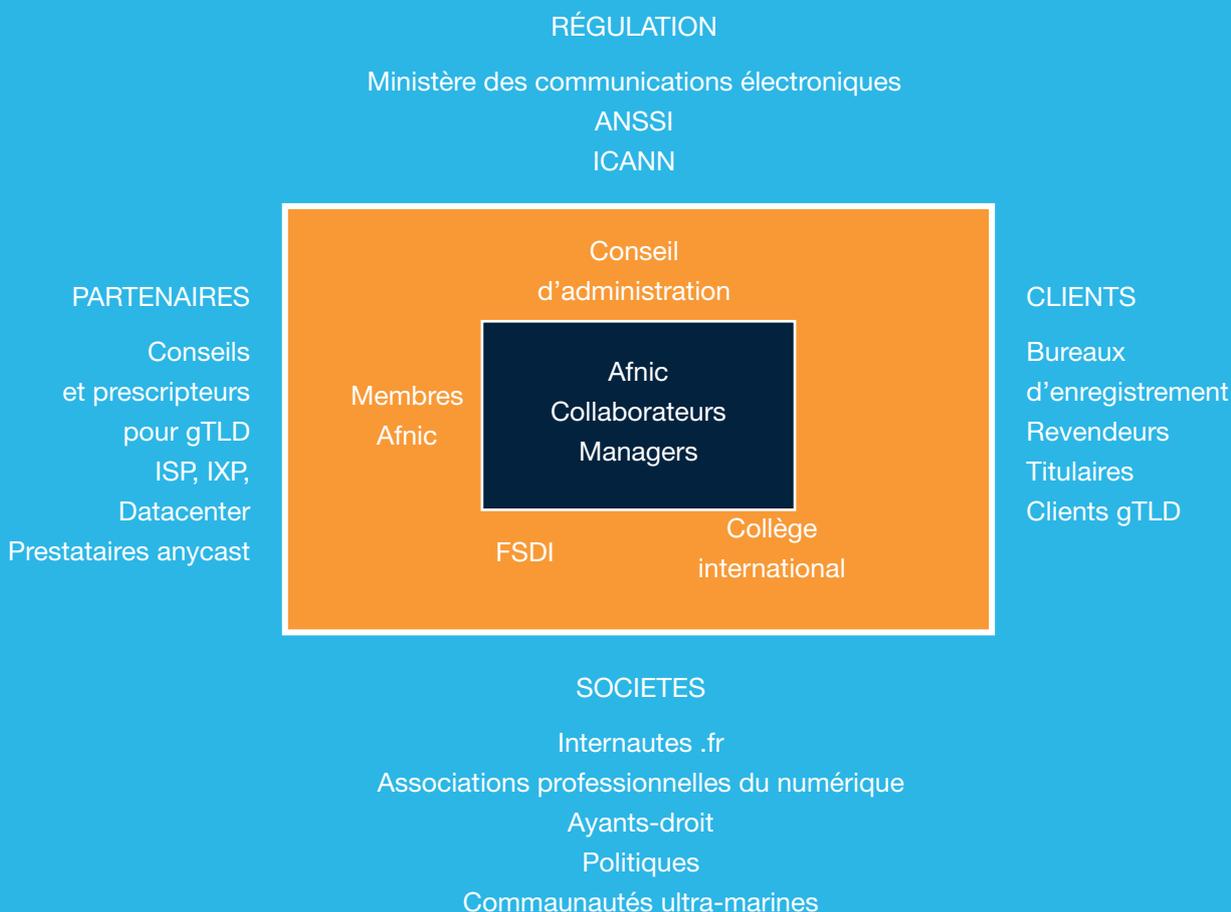
2014 : L'ANNÉE DE LA CONCRÉTISATION DES EFFORTS CONSENTIS DEPUIS 2008

Les premières statistiques de pré-enregistrements disponibles à fin 2013 montraient sans équivoque que certains nTLD accompagnés par l'Afnic font partie des plus attendus en France : le *.paris* et le *.bzh* sont ainsi très bien placés dans les « Top 10 » affichés par les bureaux d'enregistrement acceptant les pré-réservations.

2014 sera donc une année de concrétisation, mais aussi une année charnière où l'environnement économique de l'Association va se trouver modifié en profondeur par l'arrivée des nTLD et leur impact sur les « relations » entre les utilisateurs et le système de nommage.

L'Afnic à la rencontre de son écosystème.

CARTOGRAPHIE DE L'ÉCOSYSTÈME DE L'AFNIC



L'Association entretient des relations étroites avec un écosystème très riche par la diversité des compétences qui y convergent. Au niveau national comme international, l'Afnic est en effet en prise avec les utilisateurs et les titulaires de noms de domaine, mais aussi avec ses bureaux d'enregistrement, des conseils juridiques, des institutions ou des organisations visant à promouvoir l'Internet. Ceci sans oublier ses homologues - registres d'autres TLD - ou bien encore les grandes institutions en charge des divers aspects de la gouvernance de l'Internet : Ministères français, ICANN, IETF, Forum pour la gouvernance de l'Internet, etc.

En 2013, l'Afnic a mené un certain nombre d'actions au service de ses missions : contribuer au développement d'un Internet sûr et stable, ouvert aux innovations où la communauté Internet française joue un rôle de premier plan. Ces actions ont pris différentes formes, s'inscrivant toujours dans une logique de création de lien et de partage d'expertise.

✓ En participant à des salons, l'Afnic s'est efforcée de toucher les titulaires potentiels comme les utilisateurs pour leur expliquer les bénéfices que les noms de domaine peuvent apporter à une entreprise ou à un particulier dans un contexte où les usages évoluent.

Lors des comités de concertation de février 2013, les bureaux d'enregistrement ont insisté sur l'intérêt d'opérations conjointes, par exemple sur des stands communs afin de répondre aux besoins des titulaires finaux, depuis « l'évangélisation » jusqu'à l'acte d'achat. L'Afnic a notamment participé au Salon des Entrepreneurs de Paris, au Salon des Entrepreneurs de Lyon Rhône - Alpes, au Salon « Créer » à Lille, au Salon E-Commerce, au Salon des Micro-Entreprises et au Salon des Entrepreneurs de Nantes. Elle a aussi présenté ses services lors des WorldHostingDays en mars.

✓ En mettant en place des remises « d'Awards » et de « Trophées », l'Afnic a cherché à toucher la cible du « jeune public » (seconde cible principale après les TPE-PME) par les « Awards ». L'objectif est de faire prendre conscience aux jeunes de l'atout que peut représenter un nom de domaine en matière de gestion de l'identité numérique, mais aussi de faire passer le public du stade « passif » au stade « actif » en matière de publications de contenus sur Internet. Ciblant plutôt les TPE-PME et les artisans, les Trophées ont été décernés notamment en partenariat avec les Trophées Artisan Mag' et les Trophées E-commerce.



Visuel des DotAward

✓ Au travers des Registrar Days déjà mis en place depuis plusieurs années, l'Afnic privilégie les interactions entre son équipe et les bureaux d'enregistrement. En 2013, les Registrar Days ont réuni plus de cinquante bureaux d'enregistrement dans les deux sessions de Paris et de Marseille.

✓ Les nombreuses prises de paroles et/ou participations des experts Afnic, dans les enceintes les plus diverses (ACPI, AFTLD, AFRINIC, CENTR, Domain Pulse, FIC, FR-NOG, Journées Perl, JRES, LACNIC, Rencontres Internationales des Noms de domaine, RIPE, Union des Fabricants, Universités...) sont autant d'occasions d'échanges avec des communautés d'experts travaillant sur des problématiques connexes, et souvent étroitement liées, aux noms de domaine.

✓ La mise en place des « French Nights », dans le cadre des réunions ICANN, a permis de créer une dynamique positive pour l'Afnic au sein de la communauté Internet francophone en permettant à l'Association de promouvoir sa vision de l'Internet au travers d'un moment convivial.

✓ L'Afnic est enfin engagée dans une dynamique de développement permanent des liens avec son écosystème, comme en témoigne sa récente adhésion à l'Association Transition Numérique Plus où elle retrouve d'autres acteurs importants du développement de l'Internet en France, engagés au sein du programme gouvernemental Transition Numérique.

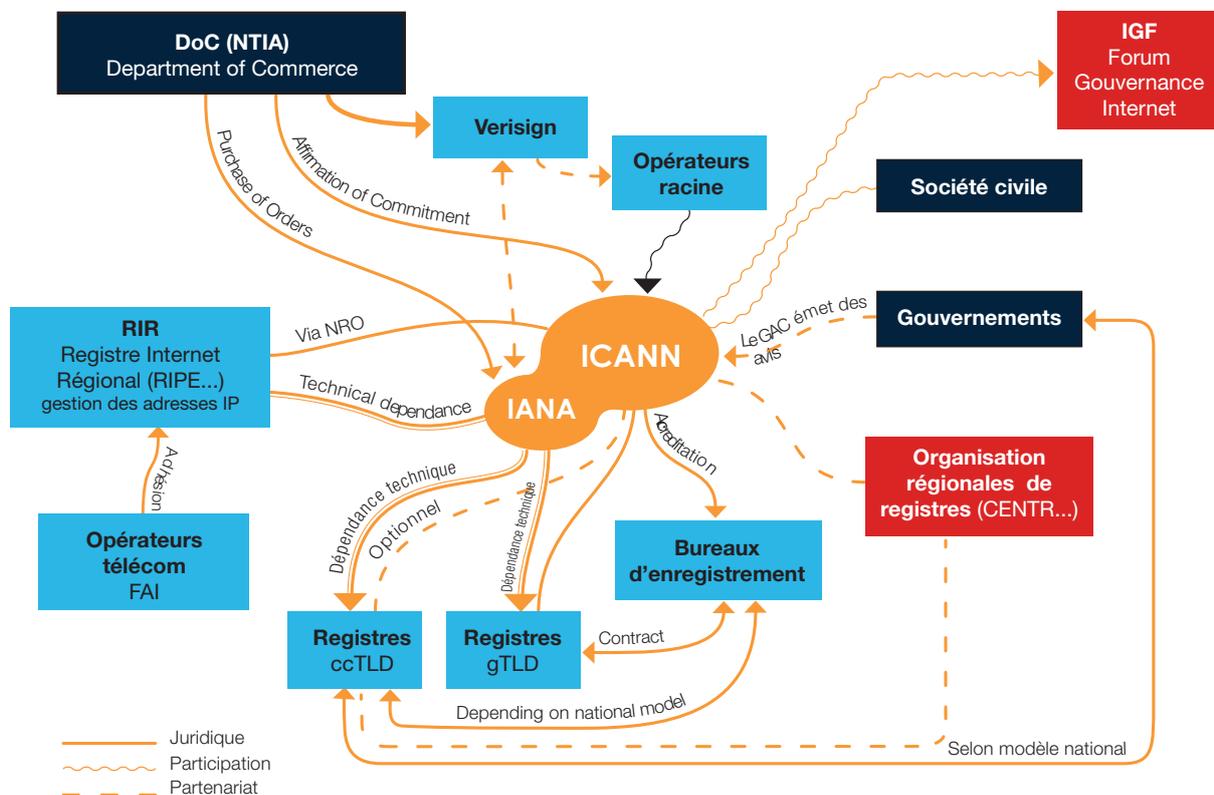
L'Afnic au cœur de la gouvernance de l'Internet.

L'année 2013 fut une période marquante pour la gouvernance de l'Internet. Frappé de plein fouet par l'affaire Snowden, le « magistère moral » des États-Unis a été grandement affaibli, limitant fortement la portée du traditionnel argument « Mieux vaut Washington que Pékin ».

Dès septembre, les remises en cause du dispositif actuel de gouvernance se sont multipliées avec notamment la prise de parole de Mme Dilma Rouseff à l'Assemblée générale

de l'ONU par laquelle la présidente brésilienne dénonçait les pratiques « d'espionnage massif » portant atteinte à la vie privée des citoyens sur l'Internet. Quelques jours plus tard, la Déclaration de Montevideo réunissant l'essentiel des organismes de la gouvernance technique de l'Internet a marqué un jalon important, suivi par le Forum pour la gouvernance de Bali qui s'est nourri des orientations proposées.

UNIVERS ICANN



Ces dernières peuvent se résumer par la réaffirmation des vertus de la gouvernance multi-acteurs, et la volonté de limiter la domination d'un gouvernement particulier (en l'occurrence les États-Unis) sur cette gouvernance.

La création de « 1Net » et la perspective de la réunion de Sao Paulo en avril 2014, ont été parmi les événements saillants de la fin de l'année 2013. À la clé : des prémisses de réouverture de négociations autour de l'organisation de la gouvernance de l'Internet, jugée trop américano – centrée par de nombreux États et d'autres parties prenantes. Outre cette question de géopolitique inter-gouvernementale se pose aussi la problématique de l'articulation des rôles et des pouvoirs entre les différentes parties prenantes, dans une approche « multipartite » qui ne fait pas toujours consensus entre les grands acteurs, et qu'une approche purement intergouvernementale mettrait à mal.

En tant que membre du ccNSO de l'ICANN, mais aussi du CENTR (association européenne des registres de TLD) et partie prenante dans de nombreuses organisations internationales, l'Afnic a été associée de près à tous ces développe-

ments. Outre l'ICANN et le CENTR déjà mentionnés, ses collaborateurs participent en effet aussi bien au Forum pour la gouvernance de l'Internet qu'à l'élaboration des standards et protocoles techniques au sein de l'IETF (« Internet Engineering Task Force »), à la gestion des services IP via le RIPE, ou bien encore à la gestion des problèmes et incidents touchant à la sécurité et à la stabilité du DNS (DNS-OARC).

Futur opérateur de nouveaux domaines de premier niveau, l'Afnic a aussi participé en 2013 à des réunions spécifiques à cette thématique à Londres, Moscou, Munich et New-York.

L'Afnic s'est impliquée dans la création d'un Forum pour la gouvernance de l'Internet au niveau français. Elle est membre du Comité d'organisation de la première réunion de ce « FGI France » qui a eu lieu en mars 2014 et fut l'occasion pour les acteurs de l'Internet français de se rencontrer pour évoquer l'avenir de la gouvernance à quelques semaines de la réunion de Sao Paulo.

L'Afnic est naturellement aussi impliquée dans la dynamique d'1Net, dont elle partage un certain nombre de préoccupations.

La Déclaration de Montevideo

Le 7 octobre 2013, les principaux organismes en charge de la gouvernance technique de l'Internet (*) ont publié une déclaration conjointe exprimant leurs inquiétudes quant aux risques de « fragmentation de l'Internet au niveau de chaque pays » et appelant à un renforcement des mécanismes de la gouvernance de l'Internet dans le sens d'une « coopération mondiale et multipartite ». Les signataires se plaçaient dans le contexte direct de l'affaire Snowden en soulignant leur préoccupation quant à la détérioration de la confiance des utilisateurs de l'Internet du fait des révélations concernant la surveillance de celui-ci.

Leurs axes de travail comprenaient enfin l'accélération de la mondialisation de l'ICANN et des fonctions IANA (en charge de la « racine ») avec pour objectif un système « multipartite » dans lequel toutes les parties prenantes participeraient sur un pied d'égalité, les gouvernements y compris ; et le maintien du passage à IPv6 parmi les priorités fortes pour l'Internet.

A la suite de cette Déclaration a été constituée la plateforme 1Net qui organise sa première réunion à Sao Paulo en avril 2014, à l'invitation du gouvernement brésilien.

(*) Il s'agit de l'AFRINIC, de l'ARIN, de l'APNIC, de l'IAB, de l'ICANN, de l'IETF, de l'ISOC, du LACNIC, du RIPE NCC, du W3C.
Montevideo Statement on the Future of Internet Cooperation - <http://www.icann.org/en/news/announcements/announcement-07oct13-en.htm> - 1Net - <http://1net.org/>
Pour en savoir plus sur l'organisation de la gouvernance de l'Internet : <http://www.afnic.fr/medias/documents/afnic-dossier-gouvernance-internet-06-2008.pdf> - Discours de Mme Dilma Rousseff, présidente du Brésil, à l'Assemblée générale de l'ONU - <http://gadebate.un.org/68/brazil>

Encadrer des risques globaux évolutifs.

UN NIVEAU DE RISQUE EXOGÈNE EN CROISSANCE PERMANENTE

Les attaques dirigées contre le DNS et ses opérateurs ne sont pas chose nouvelle. Certaines attaques contre la « racine » ont même fait l'objet d'études détaillées montrant que l'impact d'une attaque a jusqu'à présent été proportionnel à la fois au « périmètre » et à la durée de celle-ci. Il a été possible d'affecter quelques serveurs racines pendant quelques minutes, sinon quelques heures, mais jamais plus, et jamais l'ensemble des serveurs racines.

Les registres de TLD n'échappent pas à ce phénomène. Plusieurs d'entre eux, tel DNS Belgium en Belgique ou RNIDS en Serbie, ont annoncé en 2013 avoir été victimes d'attaques, qui parfois ne les visaient pas directement mais utilisaient leurs serveurs pour nuire à une tierce partie. Dans certains cas, ce n'étaient pas les registres mais un bureau d'enregistrement qui était victime, le registre devant malgré tout mettre en place des contre-mesures immédiates pour éviter d'être lui aussi affecté. Quelle que soit la nature des menaces, les gestionnaires d'infrastructures aussi critiques que les TLD doivent faire preuve d'une vigilance accrue en regard d'un niveau de risque en progression permanente.

RISQUES STRATÉGIQUES

- Evolution de la réglementation
- Modification de l'environnement concurrentiel
- Perte d'un partenariat

RISQUES DE RÉPUTATION

- Gestion médiatique défailante d'une crise
- Dénigrement
- Non respect de règles éthiques
- Mise en cause d'un dirigeant

RISQUES OPÉRATIONNELS

- Carence fournisseurs / sous-traitant
- Perte / défaillance d'un système d'information
- Perte d'hommes clés
- Engagements contractuels non tenus
- Indisponibilité des services de base
- ...

RISQUES EXOGÈNES

- Concurrence
- Terrorisme / malveillance extérieure
- Piratage
- ...

RISQUES FINANCIERS

- Dysfonctionnement d'un processus administratif et financier
- Défaillance partenaire
- Fraude
- Défaillance de gouvernance
- ...

Le référentiel des risques construit en 2012, sert de plate-forme pour piloter les actions en matière de sécurité, et évaluer leurs effets. Le dispositif mis en place vise à éliminer les risques, ou à en réduire la probabilité d'occurrence et à en limiter les impacts. Une revue des risques globaux est effectuée régulièrement.

UN JALON – CLÉ ET UN OBJECTIF : L'HOMOLOGATION DE SÉCURITÉ ET LA CERTIFICATION ISO 27001

Aux termes des engagements pris dans la convention qui la lie à l'État pour la gestion du .fr, l'Afnic doit obtenir une homologation en matière de sécurité, cette homologation étant un jalon important sur le chemin de la certification ISO 27001.

L'année 2013 a été consacrée à la préparation de ces deux étapes, l'homologation de sécurité était très avancée à la fin de l'année.

Un système de management du système d'information a été mis en place qui, sans changer

fondamentalement les pratiques, a servi d'outil à l'Association pour décrire sa démarche sécurité et introduire dans son fonctionnement quotidien des outils de gestion de la sécurité. Cette étape « fondatrice » est un prérequis nécessaire pour enclencher ultérieurement une boucle d'amélioration des « bonnes pratiques » déjà établies.

Au nombre des réalisations de l'Afnic en 2013, mentionnons la mise en place d'un Plan de Reprise d'Activité et des travaux autour d'une plate-forme de lutte contre des attaques par déni de service ciblant l'Afnic. Un audit sur la maturité de la démarche liée à la sécurité a été réalisé, en conformité avec la norme 27002. L'Afnic ambitionne d'être, dès la fin 2014, en situation d'obtenir la certification 27001.

Rappel de la méthodologie de gestion des risques globaux mise en place en 2012

L'année 2012 a été charnière dans la gestion des risques, avec la mise en place d'un processus ad'hoc, aboutissement d'une démarche lancée dès 2008. Cette démarche supervisée par un Conseil de sécurité interne est appuyée sur la norme ISO 27005 (Gestion des risques). Les risques ont été systématiquement recensés et qualifiés, permettant l'élaboration d'une « cartographie » construite autour de la criticité de chaque risque et de sa sensibilité pour l'Afnic en cas de réalisation. L'analyse des risques a été menée sous cinq angles, depuis la dimension stratégique jusqu'à la dimension financière, en passant par les risques opérationnels, les risques liés à la conformité et à la réputation, et les risques exogènes tels que le piratage ou la malveillance.

Servir la communauté de l'Internet et les clients de l'Afnic.

UNE CONCENTRATION D'EXPERTISES DE HAUT NIVEAU, EN AMONT DU DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES

Du fait de ses métiers, l'Afnic regroupe en son sein un grand nombre d'expertises métiers. Nécessitant d'être en permanence maintenues et approfondies, ces connaissances ont vocation à être partagées et à servir la communauté de l'Internet et les clients de l'Afnic. Quatre dimensions étroitement liées peuvent être distinguées dans les actions de l'Afnic en matière de « valorisation » de ses expertises internes.

UNE VEILLE PERMANENTE SUR LES ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AFNIC

Au travers de leurs participations aux réunions des instances internationales (ICANN, IETF, RIPE, CENTR...) comme des échanges et projets menés avec les partenaires et homologues de l'Afnic, les équipes sont engagées dans des actions de veille permanente sur les évolutions de l'environnement de l'Association, aussi bien techniques que liées au marché ou aux usages.

UN RENDEZ-VOUS MARQUANT DEPUIS 2011

La Journée du Conseil scientifique de l'Afnic, ouverte à tous, est devenue l'un des rendez-vous marquants de la communauté impliquée dans les technologies de l'Internet.

Le 9 juillet, l'édition 2013 attirait plus de 70 personnes, représentatives de toute la communauté Internet française. Cet événement a permis aux participants de faire le point sur les systèmes d'identificateurs sur Internet, comme d'évoquer de nombreux autres sujets tels que « La frange polymorphe de l'Internet », le protocole LISP («Locator/Identifier Separation Protocol») ou les conclusions du rapport publié par l'Observatoire de la Résilience de l'Internet français (ODRIF).

UNE CONTRIBUTION RECONNUE AUX TRAVAUX DES INSTANCES INTERNATIONALES

L'année 2013 a vu la reconnaissance des travaux de l'Afnic en matière d'Internet des Objets, avec la publication en février du standard ONS 2.0 (« ONS fédéré ») auquel l'Association a fortement contribué en partenariat avec GS1 France.

Au mois d'octobre, c'est le projet WINGS dont l'Afnic est l'un des piliers, qui s'est vu décerner un « award » par le CENTR dans la catégorie « Recherche et Développement ». Ce projet ambitieux vise à améliorer l'interopérabilité des services ONS fédérés et à fiabiliser leurs interactions avec les services de découverte (« multi Discovery Services»). En 2012, le projet WINGS a contribué à l'élaboration du nouveau standard ONS 2.0 sur la base des résultats de ses travaux d'expérimentations. Aujourd'hui, ce standard, mis à disposition des utilisateurs, offre de nouvelles opportunités aux entreprises qui développent des services permettant la connexion d'objets à l'Internet.

Les experts de l'Afnic se sont par ailleurs impliqués dans de nombreuses réunions internationales ou nationales, dans des instances aussi diverses que FRNOG, le « Security Day » de l'ESGI, le CENTR (workshop Recherche et Développement lors du Jamboree notamment), le LACNIC, le RIPE, l'AFRINIC, l'India – France Technology Summit, les Journées RÉSeaux (JRES)...

DES ACTIONS DE PARTAGE RECONNUES, NOTAMMENT AU TRAVERS DE PUBLICATIONS

Les publications de l'Afnic sont de nature technique ou plus « marketing ». Elles se déclinent sur plusieurs supports.

✓ *Les « prises de positions »*, en direct ou via des instances comme le Conseil scientifique de l'Afnic qui s'est exprimé en janvier 2013 sur le filtrage de l'Internet par le DNS. Ces « prises de parole » sont fonction de l'actualité et sont destinées à faire connaître l'opinion de l'Association sur les grands sujets d'actualité, souvent polémiques, qui agitent la communauté technique de l'Internet ;

Le Conseil scientifique de l'Afnic

Espace d'échange permanent, le Conseil scientifique participe à l'élaboration de la stratégie de l'Afnic, évalue ses travaux Recherche et Développement et anticipe les enjeux techniques et socio-économiques de l'évolution de l'Internet. Il a été mis en place en 2007 par décision du Conseil d'administration. Le conseil se compose de personnalités scientifiques intuitu personae issues des milieux académiques et industriels. Il se réunit quatre fois par an.

Le dispositif a jusqu'à présent été jugé utile et pertinent, comme en attestent l'assiduité et la dynamique entretenues tout au long de cette période (12 réunions en face-à-face ou audio-vidéo) et la richesse des sujets traités (toile de fond technologique, Internet des objets / ONS, sécurité et résilience des infrastructures, IPv6, neutralité, Internet

du futur...). En 2013, le Conseil d'administration de l'Afnic a reconduit le Conseil scientifique pour un nouveau mandat de trois ans.

Jusqu'à fin 2013, la liste des membres non-permanents du Conseil scientifique était la suivante :

Pierre Beyssac (Eriomem, France)

Isabelle Chrisment (Inria - TELECOM Nancy, France)

Loïc Dufлот (ANSSI, France)

Niall O'Reilly (University College Dublin, Irlande)

Philippe Regnauld (NSRC.org, Danemark)

Franck Simon (France-IX, France)

Laurent Toutain (TELECOM Bretagne, France) : président du Conseil scientifique

Bernard Tuy (RENATER, France)

✓ **L'Observatoire sur la Résilience**

de l'Internet français publie annuellement le fruit de travaux menés conjointement par l'ANSSI et l'Afnic. Il a pour objectifs de définir, puis de mesurer, des indicateurs représentatifs de la Résilience de l'Internet français ;

✓ **Les Dossiers thématiques** peuvent aborder indifféremment des questions d'ordre technique ou non. En 2013, les deux dossiers publiés évoquaient les enjeux des nouvelles extensions Internet (juillet) et l'intérêt de DANE pour sécuriser les communications sur Internet de bout en bout (novembre) ;

✓ **L'Observatoire du marché** vise depuis 2007 à fournir des analyses et tendances appuyées sur des données statistiques issues des bases de l'Afnic ou collectées lors des veilles sur le marché. Aujourd'hui publié mensuellement, il a apporté en 2013 sur des sujets aussi divers que le Top 10 des termes les plus utilisés dans les noms de domaine .fr, la croissance des grandes extensions mondiales, les tendances du Second Marché, le développement d'IPv6 sous .fr, la corrélation entre créations de .fr et créations d'entreprises ou le potentiel du marché français en regard des nouvelles extensions.

✓ **Des « Guides pratiques »** sont enfin régulièrement publiés. En 2013, l'équipe Recherche et Développement a ainsi élaboré le guide « Déployer DNSsec, comment, quoi, où ? ». Produit dans le cadre du

plan stratégique Afnic de promotion de DNSsec en France, ce guide vise à accompagner les administrateurs DNS (notamment le personnel technique des bureaux d'enregistrement) en leur donnant des recommandations pratiques pour mettre en œuvre, configurer et exploiter DNSsec dans leur environnement.

« L'INCUBATION » DES FUTURS PRODUITS ET SERVICES DE L'AFNIC

Placée au confluent entre la veille marché et la veille technologique, l'équipe Recherche et Développement travaille en prise avec les équipes marketing pour élaborer les futurs produits et services de l'Afnic. Les attentes des clients et les offres des homologues de l'Association évoluent à grande vitesse, soit du fait de l'émergence de standards tels que DNSsec, soit parce que des services jusqu'alors considérés comme des options (« nice to have ») s'imposent avec le temps comme des composantes incontournables d'une offre alignée sur la concurrence (« must have »).

La Recherche et Développement de l'Afnic est à présent mûre pour passer d'une phase de capitalisation du savoir et du savoir-faire issus de ses travaux de veille, de standardisation et d'expérimentation, à une phase de transformation de ce capital en produits et services innovants.

Pour aller plus loin : retrouvez toutes les publications de l'Afnic ici : <http://www.afnic.fr/fr/ressources/publications/>

« Déployer DNSSEC, comment, quoi, où ? »

<http://www.afnic.fr/medias/documents/DNSSEC/afnic-dnssec-howto-fr-v2.pdf>

Observatoire de la Résilience de l'Internet : <http://www.afnic.fr/fr/l-afnic-en-bref/actualites/actualites-generales/7114/show/l-observatoire-sur-la-resilience-de-l-internet-francais-publie-son-rapport-2012.html>

Dossier thématique sur DANE

<http://www.afnic.fr/fr/l-afnic-en-bref/actualites/actualites-generales/7450/show/securiser-les-communications-sur-internet-de-bout-en-bout-avec-le-protocole-dane-2.html>

Observatoires du marché : <https://www.afnic.fr/fr/ressources/publications/observatoire-du-marche-des-noms-de-domaine-en-france/>

Le Collège international, créateur de liens pérennes entre l'Afnic et ses homologues des Pays du Sud.



UNE STRUCTURE VOUÉE AU CO-DÉVELOPPEMENT ET TOURNÉE VERS L'INTERNATIONAL

Depuis sa création en 1998, le Collège international entend être un lieu de référence et d'échange pour les registres des domaines Internet de premier niveau (ccTLD) des pays en développement, constituer un véritable terrain d'expérimentation et/ou de validation de solutions concrètes et aider à construire un savoir-faire unique pour le transfert et le partage, dans les domaines concernés, aussi bien des connaissances fondamentales que de celles liées aux pratiques métiers.



En 2013, le Collège international comprenait 24 membres composés de 13 ccTLD, d'agences de régulation et/ou de promotion des TIC, d'opérateurs des télécommunications, de FAI et d'institutions académiques. Les membres provenaient de 17 pays répartis sur 3 continents (Afrique, Europe, Océanie). Le Collège international est représenté au sein Conseil d'administration de l'Afnic par son Président, élu parmi ses membres.

Le Collège international est doté d'un Fonds administré par un Comité qui sélectionne les projets présentés par le Directeur du Fonds nommé par le Directeur Général de l'Afnic sur proposition du Collège. Les membres du Comité (au nombre de 5) qui comprend le Directeur Général de l'Afnic, le Directeur du Fonds et le Président du Collège sont désignés parmi les membres du Collège.

Le Fonds fonctionne par appel à projets annuel. La mission du Fonds est de promouvoir des actions ou des réalisations venant renforcer le rôle des TLD des pays en développement dans l'accompagnement de l'essor de l'économie numérique de leurs pays respectifs.

UNE AMBITION FORTE POUR LE COLLÈGE INTERNATIONAL

Lors de sa réunion de juin 2013, le Collège international a réfléchi autour du thème « 2013 et au-delà : un nouvel Internet en Afrique ». L'objectif était de faire le point sur les enjeux, d'imaginer les axes d'une meilleure coopération entre le Collège et les autres acteurs du développement de l'Internet (ICANN, ISOC, AFRINIC,

AFTLD, RENATER, ...) et de permettre son positionnement en tant qu'acteur incontournable de la stratégie de développement de l'industrie des noms de domaine en Afrique.

Cette journée s'est traduite par la formalisation d'un plan d'actions et une volonté de renforcer la visibilité du Collège international : participation du Collège au Forum africain sur le DNS et à l'ICANN à Durban, réalisation d'un atelier sur la sécurité des registres en Afrique du 30 septembre au 4 octobre 2013 à l'Université d'Antananarivo en partenariat avec ICANN, ISOC, NSRC (Network Startup Resource Center), Delta Risk, ORANGE Madagascar, i RENALA (NREN malgache) et Université d'Antananarivo.

Au travers de manifestations impliquant ses membres comme d'une impulsion nouvelle donnée aux échanges en son sein, le Collège international de l'Afnic entend continuer à valoriser les atouts qui fondent son existence : rassembler les acteurs autour des valeurs du co-développement, être un lieu de référence et d'échanges pour les registres des ccTLD des pays du sud, constituer un terrain d'expérimentations concrètes et capitaliser sur son expertise en matière de transfert et de partage des connaissances.

Principales réalisations du Collège international depuis 1998

- ✓ 33 sessions de formation dans plus de 15 pays (francophones et anglophones) ;
- ✓ Plus de 400 personnes formées
- ✓ Des participants issus pratiquement de tous les pays du continent africain ;
- ✓ Plus de 80 bourses «fellowship» octroyées avec ou sans partenaires (AFTLD, ICANN, IGF, ISOC Training programme, CARI, EuroSSIG...) ;
- ✓ Réalisation de CODEV-NIC (exploité par NIC Côte d'Ivoire et NIC Sénégal) ;
- ✓ Aide à la production de supports francophones (avec NSRC : Network Startup Resource Center) ;
- ✓ Projet norta-tunes pour le .tn (Tunisie) en IDN ;
- ✓ 4 projets de développement de l'Internet en Afrique (1 RENALA, RITER, ANYCAST CI, Reconstruction NIC-CI) ;
- ✓ 2 réunions annuelles décentralisées dans le cadre d'événement de l'Internet : 2009 (ISOC Sénégal)
- ✓ 2011 (ICANN 42 Dakar, Sénégal).

Faire reconnaître l'excellence opérationnelle de l'Afnic.

L'Afnic s'est engagée dès 2008 dans une politique Qualité qui s'appuie sur quatre dimensions d'excellence : la Performance opérationnelle, l'Agilité dans la capacité à réagir aux évolutions de l'environnement, la Proximité vis-à-vis des clients et l'Epanouissement des collaborateurs.

L'Afnic s'est donnée pour objectif d'obtenir dès 2014 une première reconnaissance dans le modèle EFQM (European Foundation for Quality

Management) de management de la Qualité, l'ambition étant d'atteindre à l'horizon 2015 le niveau « Recognized for Excellence ».

Cette reconnaissance, basée sur un audit externe, valide la réalité de l'excellence de nos pratiques et nos capacités à démontrer notre démarche d'amélioration continue par des résultats conformes aux objectifs et en progression sur aux moins trois années.

PROXIMITÉ

ÉPANOUISSEMENT

L'EXCELLENCE
2013

AGILITÉ

PERFORMANCE

UNE SECONDE AUTO-ÉVALUATION ENCOURAGEANTE À LA FIN 2013

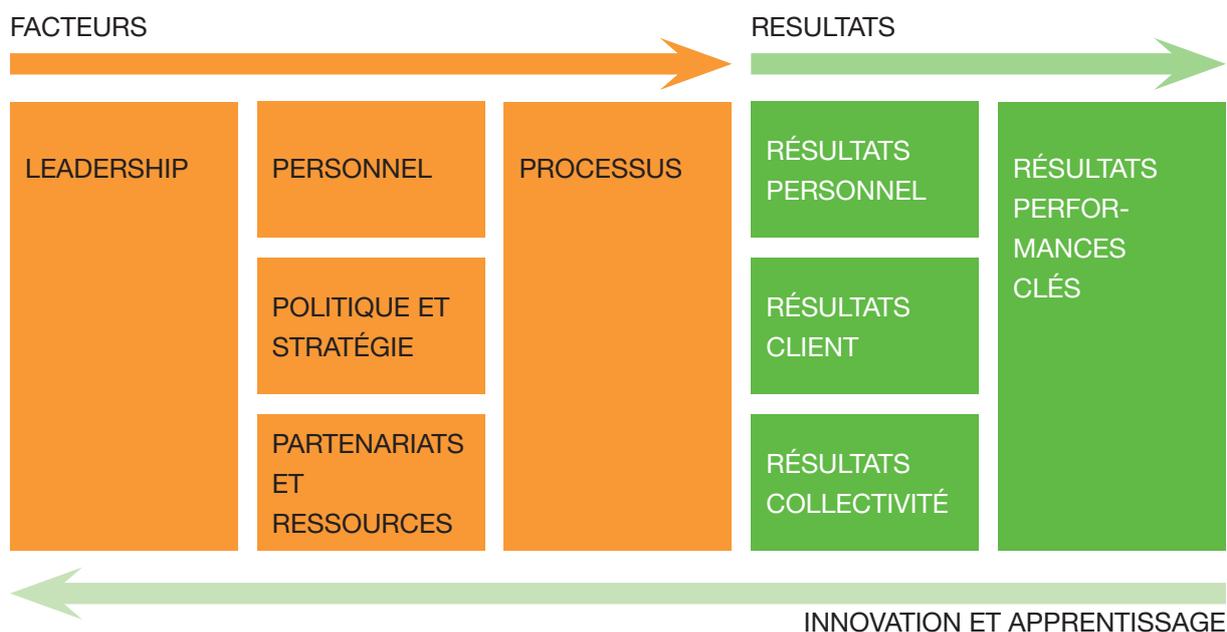
À l'automne 2013, l'Association a réalisé une seconde auto-évaluation qui lui a permis de mesurer le chemin parcouru en un an et demi et de se situer par rapport aux moyennes européennes.

En regard des 9 critères EFQM, les points forts de l'Afnic à la fin 2013 étaient Partenariats et Ressources, Personnel, Stratégie et Leadership. Les évaluateurs notaient un certain nombre de progrès en termes de définition des valeurs de l'Association, de la gestion des risques, de l'élargissement du dispositif de communication

à de nouveaux canaux, d'un niveau élevé de satisfaction clients et d'une maîtrise constante des aspects financiers.

Les principaux points d'amélioration identifiés étaient le développement d'une culture de l'excellence appuyée sur des groupes d'amélioration, l'absence de système de mesure par une « Balanced Scorecard », un système de management environnemental ou sociétal encore embryonnaire, une mesure insuffisante de l'efficacité des processus.

Le bilan effectué en interne a conduit à identifier deux chantiers prioritaires pour 2014 : adopter une orientation plus forte en termes de résultats et de données d'une part, et d'autre part déployer activement une culture de l'excellence et de l'amélioration continue.



Focus sur « le modèle EFQM »

Le modèle développé par l'European Foundation For Quality Management repose sur neuf critères répartis en deux catégories majeures : les « Facteurs » et les « Résultats ». La qualité des Résultats dépend de celle de la mise en œuvre des Facteurs. C'est au travers de mesures adéquates de chacun de ces critères que peuvent être définies des boucles d'améliorations touchant à la fois les Facteurs et les Résultats.

Le modèle vise à couvrir tous les aspects du fonctionnement d'une organisation, depuis la manière dont elle est dirigée jusqu'à ses performances en passant par les différentes composantes de ce qui assurera son succès pérenne : les personnes, la stratégie, l'environnement, les processus et les produits et services.

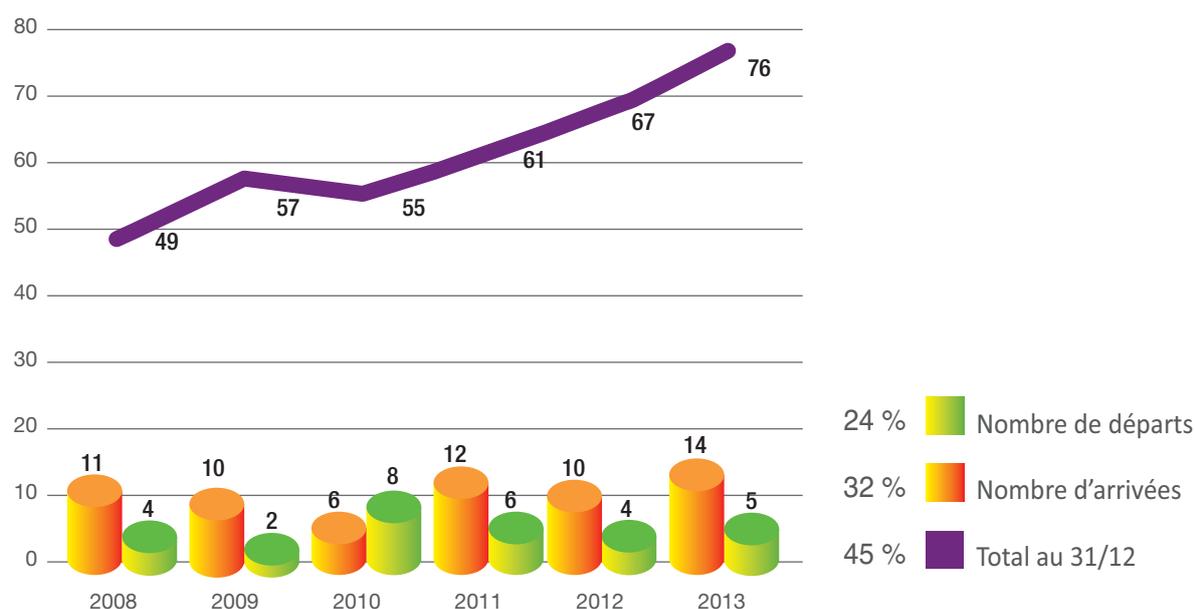
Des compétences affinées en lien avec les nouvelles dimensions de l'action de l'Afnic.

L'AFNIC A POURSUIVI UNE POLITIQUE DE RECRUTEMENTS ACTIVE EN 2013

Une mutation profonde des marchés et activités de l'Afnic avait commencé à se faire jour en 2012. C'est dans cette continuité que l'Association a consolidé les compétences de son équipe en 2013, en poursuivant une politique de Ressources Humaines fondée à la fois sur les recrutements (14 en 2013), la mobilité interne (8 changements de postes) et sur les actions de formation continue.

L'évolution du nombre de salariés montre que l'effectif a crû de près de 40% entre 2010 et 2013, et de 13% pour la seule année 2013. Sur les 14 recrutements effectués en 2013, 9 concernaient des profils techniques, 3 des profils liés au marketing ou à la relation clients, et 2 des profils administratifs et juridiques.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS CDD ET FORMATIONS EN ALTERNANCE INCLUS



DES ÉQUIPES FIDÈLES, SENSIBLES AU CADRE DE TRAVAIL OFFERT PAR L'AFNIC

L'Afnic évolue peu à peu au travers des mutations de ses équipes, tout en jouissant d'un taux de turn-over particulièrement faible en 2013.

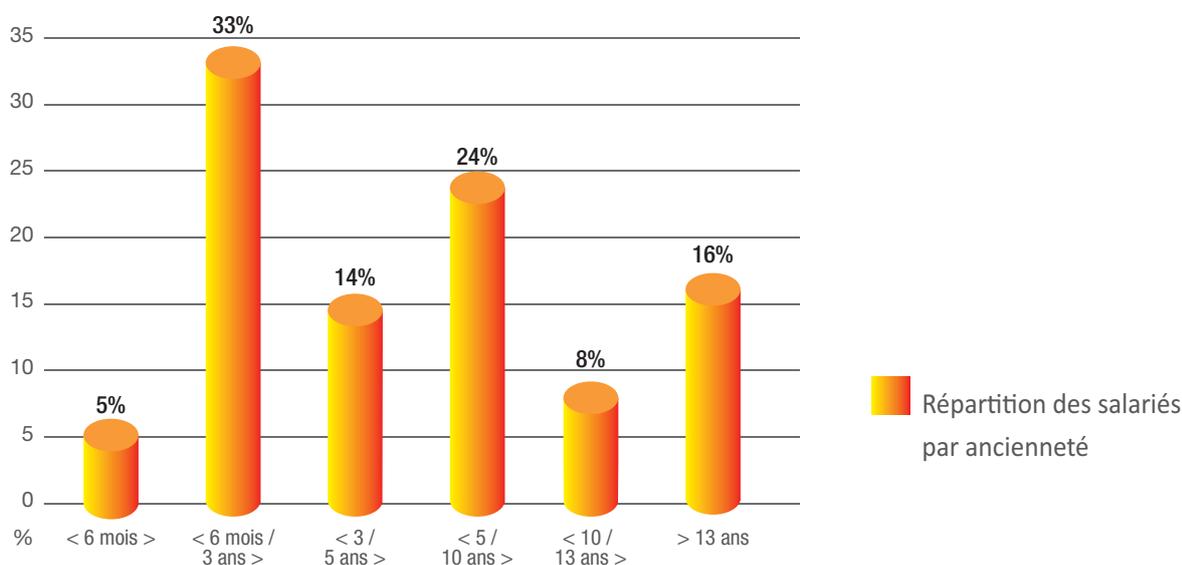
La répartition des salariés par ancienneté montre que plus de 50% ont rejoint l'Afnic dans les 5 dernières années, contre près de 25% présents depuis plus de 10 ans. Ce chiffre témoigne à la fois du dynamisme des recrutements de l'Association, et de l'attachement des personnes à l'Afnic.

LA FORMATION : UN LEVIER DE PERFORMANCE, DE COMPÉTITIVITÉ ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

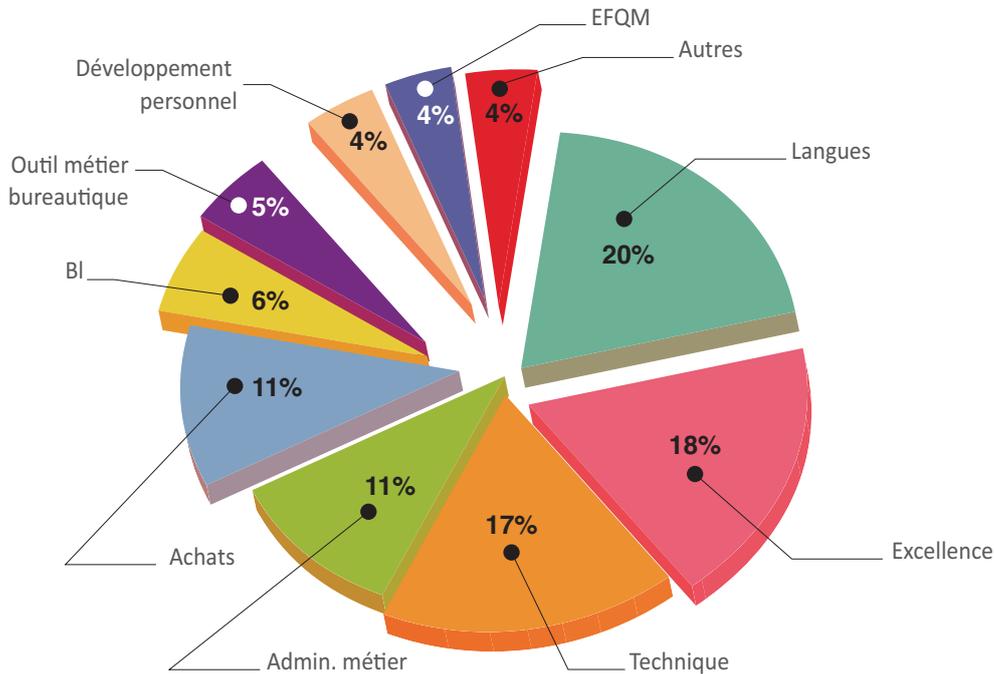
En termes de formation, l'étude de la courbe montre que le taux de personnes formées s'est maintenu au-dessus des 85% depuis 2011, après avoir oscillé entre 55% et 83% entre 2008 et 2010. Cette évolution – et ce niveau maintenu depuis trois ans – ne sont pas un hasard. Associé à la diversité des formations dispensées, il démontre l'importance que l'Afnic attache à la formation de l'ensemble de ses équipes en vue de les préparer aux nouveaux enjeux de son activité et d'adapter les compétences métiers de chacun.

Si l'on considère les types de formations suivies par les équipes Afnic en 2013, on constate une forte proportion dédiée aux langues et à l'excellence opérationnelle, ainsi qu'aux pratiques métiers. Des thèmes conjoncturels (BI pour « Business Intelligence ») ou émergents (« EFQM ») représentent près de 25% des formations suivies.

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR ANCIENNETÉ



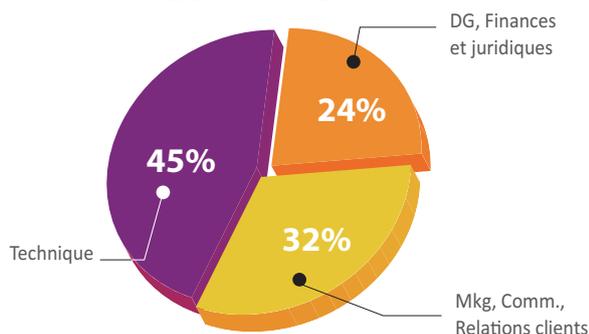
RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR NATURE



UNE TYPOLOGIE D'EFFECTIFS RELATIVEMENT CONSTANTE

Le taux de féminisation est en légère augmentation en 2011–2013, après avoir connu une décroissance entre 2008 et 2011. La répartition des salariés par service montre une forte proportion de profils techniques (45% y compris la Recherche et Développement). Les fonctions liées au marketing, à la communication et aux relations clients représentent pour leur part 32%. Les 24% restants sont composés de la Direction Générale, de la Direction Administrative et Financière et de la Direction Juridique.

RÉPARTITION DES SALAIRES PAR NATURE D'ACTIVITÉ



DEUX ÉVÉNEMENTS PHARES EN 2013

✓ Les salariés de l'Afnic entrent dans l'ère du nomadisme et de la flexibilité

Toujours soucieuse d'offrir à ses collaborateurs une organisation et des modes de travail contribuant à un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, l'Afnic a mis en place le travail à distance ponctuel. Avec un cadre juridique et un fonctionnement moins contraints, celui-ci permet à chacun de collaborer le temps d'une ou plusieurs journées depuis son domicile.

✓ La préparation du déménagement

2013 a été une année de préparation intense du déménagement de notre établissement. Les salariés ont pu visiter, discuter, et organiser leur futur espace de travail. Initiées en 2013, ces actions contribueront à terme à l'amélioration permanente de l'épanouissement de nos collaborateurs portée par nos politiques RH et excellence opérationnelle.

Renforcer toujours plus l'offre de services vers la satisfaction des clients.

UNE ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ORIENTÉE NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES

L'Afnic a travaillé en 2013, à mettre en place une organisation plus adaptée à ses ambitions en matière de développement et de fourniture de nouveaux produits et services. Un poste de responsable Marketing et Innovation a été spécialement créé à cet effet afin de jouer un rôle pivot entre les équipes Recherche et Développement, Marketing, Commerciales et Techniques.

Cette arrivée a permis d'engager une réelle démarche de développement de nouveaux produits et services, qui viendront enrichir l'offre commerciale de l'Afnic dès 2014.

LA VALORISATION DE L'EXPERTISE DE L'AFNIC AU SERVICE DE SES CLIENTS GTLD

En 2011 et 2012, l'Afnic avait accompagné ses clients gTLD dans la préparation de leurs dossiers ICANN. En 2013, ont émergé de nouveaux besoins auxquels l'Association a pu répondre en s'appuyant sur l'expérience de registre du .fr acquise depuis plus de 15 ans. C'est ainsi qu'elle a pu apporter des conseils pratiques à ses clients en matière de réflexions autour de leurs futures politiques de registre, ou bien encore en termes de stratégie marketing.

SYRELI : UN SERVICE PLÉBISCITÉ PAR LES AYANT-DROITS

A fin 2013, après deux ans d'existence, 367 décisions avaient été rendues dans le contexte de la procédure Syreli, dont 195 en 2013. L'essentiel de ces décisions concernait des noms en .fr (360), contre 6 .re et 1 .pm. Les noms en IDN (incluant des caractères accentués) ne représentaient qu'une fraction de ces litiges : 10 au total dont 4 en 2013.

Les décisions rendues avaient été favorables aux requérants dans 60% des cas, les causes de rejet étant aussi bien dues à des dossiers incomplets qu'au manque d'éléments prouvant la mauvaise foi et l'absence d'intérêt légitime des titulaires. En 2012, cette proportion était de 65%.

La plupart d'entre eux étaient des personnes morales de droit privé (94%), contre 9% des personnes morales de droit public (collectivités) et 6% des personnes physiques. Les titulaires étaient pour leur part à 60% des personnes morales de droit privé et à 40% des personnes physiques.

Le graphique d'évolution du nombre de décisions Syreli montre une tendance à la stabilisation en 2013 après une montée en puissance en 2012 ; des variations saisonnières importantes peuvent être constatées.

UN INDICE DE SATISFACTION DES BUREAUX D'ENREGISTREMENT TOUJOURS TRÈS ÉLEVÉ

Pour la 3^e année consécutive, l'Afnic a mené une enquête approfondie auprès de ses bureaux d'enregistrement. Réalisée par la société INIT, l'étude 2013, montre un niveau de satisfaction particulièrement élevé de 99% (contre 97% en 2012 et une médiane de 91% dans le secteur des services aux entreprises), en progression de 2 points par rapport à 2012 et de 7 points par rapport à 2011.

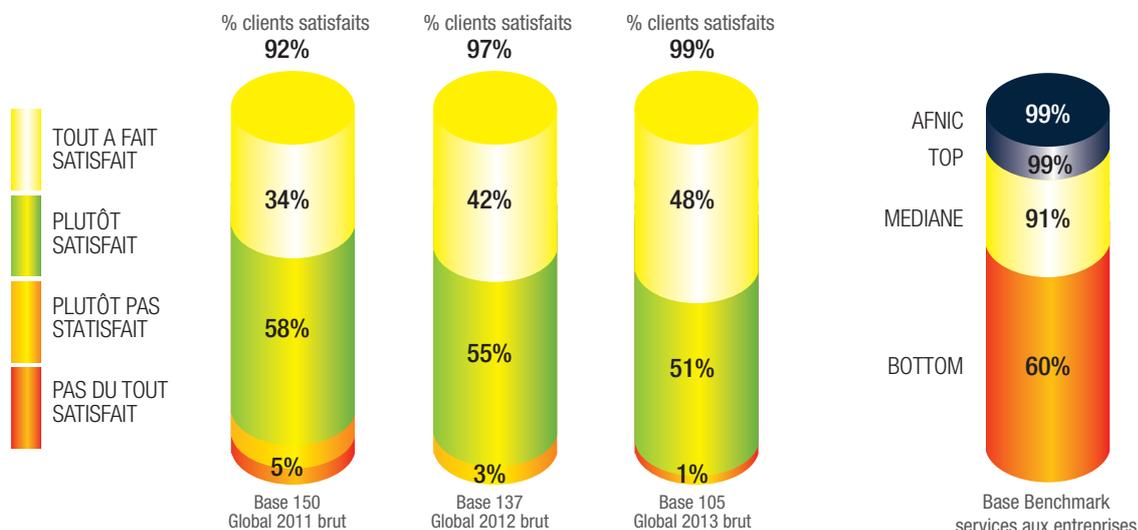
La gestion des litiges (99%), les procédures de gestion des noms de domaine (98%) et les modalités de facturation (97%) sont les thèmes apportant le plus de satisfaction aux clients, suivis par le Service Client (96%), la Communication (94%) et les Interfaces techniques de gestion des noms de domaine (85%).

Les principales attentes identifiées en 2013, portent sur la qualité des réponses apportées aux clients, d'un point de vue technique, opérationnel ou lié à la relation quotidienne avec les chargés de clientèle. Si leur mise en place en 2012 a été un facteur de satisfaction important, 2013 a été l'année de « confirmation » de la qualité de la relation.

QUEL EST VOTRE NIVEAU DE SATISFACTION GLOBALE CONCERNANT L'AFNIC ?

SCORE 2013 : 8,2/10
SCORE 2012 : 8,0/10
SCORE 2011 : 7,4/10

BENCHMARK SERVICES AUX ENTREPRISES SATISFACTION GLOBALE



Les nouveaux services prévus dans la convention État - Afnic

La Convention État-Afnic stipule la volonté des deux parties de mettre en place trois nouveaux services :

- ✓ l'ouverture des noms en *.fr* en 1 caractère ou 2 lettres (jusqu'à présent impossible à déposer) ;
- ✓ la possibilité d'enregistrer et de renouveler un *.fr* au-delà du terme actuel de 1 an ;
- ✓ la mise en place d'une nouvelle procédure de résolution des litiges offrant aux requérants la possibilité de recourir à des experts nommés par l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle).

A ces trois futurs produits et services s'ajoute un dispositif de « Registry Lock » qui fait partie des éléments des politiques de registre notifiés à la Commission européenne à la fin de l'année 2013.

L'Afnic se dote des moyens comptables de son nouveau modèle économique et renforce son contrôle interne.

En 2013, l'Association consolide la dynamique lancée en 2012 sur son nouveau positionnement d'acteur multi-registres et son plan de développement à 3 ans en transformant les 17 dossiers « prospects gTLD » en clients gTLD.

Dans la continuité de 2012, l'année 2013 a vu le renforcement du dispositif de contrôle interne de l'Afnic par la mise en place de Comité de contrôle et de partage des éléments financiers se traduisant également à travers la mise en place de l'ordonnance 2005 d'une professionnalisation de la fonction Achats. En parallèle, une étude réalisée par un cabinet extérieur confortait la méthodologie employée depuis 18 mois en matière de comptabilité analytique.

CE QUI A CHANGÉ EN 2013

Nous disposons à présent d'un recul de 18 mois sur la gestion analytique par extensions pour laquelle l'affectation des charges par activités suit la procédure comptable analytique de juin 2012, confirmée par le Cabinet Mazars en 2013.

Une activité soutenue sur les gTLD : 100% des 17 dossiers présentés en 2012 ont été acceptés par l'ICANN.

La mise en place de contrôle interne passant par :

- ✓ la constitution de Comité des engagements approuvant préalablement à leur dépense tous les achats d'un montant supérieur à 200 k€ ;
- ✓ la création d'un Comité Finances et Risques en charge des aspects financiers et de la revue des procédures en place à l'Afnic ;
- ✓ l'application dès juin 2013 de l'ordonnance de 2005 sur les marchés publics se traduisant par un niveau d'exigence accru sur le processus d'engagement de dépenses existant.

Révision du processus Achats selon l'ordonnance de 2005

Depuis le printemps 2013, l'Afnic a mis en oeuvre les principes de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics (1).

Les trois grands principes de cette ordonnance peuvent être résumés comme suit :

- ✓ Liberté d'accès aux commandes de l'Afnic (obligation de publicité)
- ✓ Egalité de traitement des candidats (élimination du risque de délit de favoritisme)

L'Afnic a donc revu son processus Achats, tout en assurant une période de transition entre un dispositif antérieur relativement décentralisé où les responsables budgétaires étaient dotés d'un certain niveau d'autonomie, et un schéma où la fonction Achats voit son rôle significativement renforcé. L'ensemble des engagements et achats en cours a été recensé et les marchés à lancer ont été priorisés. A l'issue de la période de transition, qui devrait durer jusqu'en 2015, l'ensemble des marchés passés par l'Afnic le sera dans le cadre de l'ordonnance 2005.

Dans ce contexte, les ressources de la fonction Achats – déjà présente à l'Afnic – ont été renforcées et les équipes concernées ont bénéficié de formations spécifiques autour de l'ordonnance 2005.

L'ABONDEMENT AU FONDS DE SOUTIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERNET : MÉCANISMES ET PROJECTIONS

En 2013 le bénéfice de l'activité .fr permet de disposer de 830 k au titre du FSDI, 995 k€ pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2013. La décision en date du 28 mai 2014 de l'administration fiscale communiquant sa position de rejet, relative à la demande de rescrit fiscal introduite par l'Afnic en date du 4 juin 2013, a nécessité de corriger les comptes 2013 initialement arrêtés par le Conseil d'administration en date du 10 avril 2014.

La décision de considérer la charge du FSDI comme une charge non déductible fiscalement a eu pour effets d'apporter dans les comptes de 2013 les corrections portant tant sur 2012 que sur 2013.

En synthèse les effets de cette décision portent exclusivement sur l'extension .fr et correspondent à un transfert de charge du FSDI vers une charge d'impôt sociétés, et donc sans impact majeur sur le résultat déficitaire de l'année 2013 qui reste à 541 849 euros.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES 2013

Une gestion responsable

Bien que l'année 2013 soit déficitaire sa gestion prudentielle lui permet de conserver un ratio de fonds propres raisonnable. L'Afnic a toujours géré ses ressources en prenant le moins de risques possible. Les fonds associatifs fin 2013 permettent de couvrir 93% d'une année de charges de personnel, de locations hébergement (Datacenter) et locaux immobiliers.

(1) Ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000629820>

(2) Le Conseil d'État se prononce sur l'ancien cadre juridique des noms de domaine

<http://www.afnic.fr/fr/l-afnic-en-bref/actualites/actualites-generales/7012/show/le-conseil-d-etat-se-prononce-sur-l-ancien-cadre-juridique-des-noms-de-domaine-1.html>

Cette situation de résultat déficitaire, bien qu'atypique, reste conforme au plan pluriannuel présenté par l'Afnic dès 2012. La transformation en cours est nécessaire pour permettre à l'Afnic de réaliser sa mutation d'acteur multi-registre tout en respectant ses engagements vis-à-vis de la communauté Internet française à travers le FSDI.

Le niveau des réserves de trésorerie atteint aujourd'hui, témoigne des résultats de cette politique de gestion prudente pour permettre d'accompagner cette stratégie de croissance.

UNE ACTIVITÉ CONFORME À LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE

Les produits d'exploitation s'élèvent à 13,7 M€, en hausse de 4.5 % vs 2012 mais 1% en dessous du budget 2013, soit -130 k€. Les charges d'exploitation, après FSDI, s'élèvent à 14.9 M€, en hausse de 31 % par rapport à 2012 mais en ligne avec le budget.

Le résultat net ressort en perte à 542 k€, conformément au budget 2013 et même légèrement inférieur à la perte budgétée. Ce résultat bien que déficitaire permet de maintenir le ratio fonds propres / (charges de personnel +locations, hébergement et locaux immobiliers) à 93%.

En 2013, l'Association consolide la dynamique de 2012 sur son nouveau positionnement d'acteur multi-registres par la transformation des 17 dossiers « prospects gTLD » en clients gTLD.

LES PREMIERS SIGNES D'UN RALENTISSEMENT DANS LES CRÉATIONS DU .fr

L'activité d'enregistrement ccTLD en 2013 demeure en croissance significative de 6.3% mais pour la 1^{ère} année nous notons une décroissance de 6% sur les créations du .fr, celles-ci restant stables sur les extensions ultramarines.

L'activité des gTLD grâce au travail de fond mené par les équipes permet d'obtenir un revenu de 261 k€, + 30% par rapport au budget 2013, mais inférieur de 50% au revenu 2012 (vente de prestations pour les candidatures ICANN).

DES CHARGES CONFORMES AU BUDGET VOTÉ EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le montant des charges d'exploitation, avant FSDI, s'établit à 13.6 M€, en hausse de 21% par rapport à 2012 mais en ligne avec la prévision budgétaire (13.8 M€ soit -0.2%).

Cette augmentation, prévue au budget, s'explique par la poursuite du programme de transformation de 3 ans de l'Afnic lancé en 2012.

L'Association est en ligne avec son budget de charges 2013, témoignant de l'importance accordée dans la maîtrise de ses coûts et du contrôle interne mis en place pour réguler ceux-ci. Des effets ponctuels sont constatés sur l'année dans certains postes de coûts tels que les frais de personnel, les honoraires sans remettre en cause les grands équilibres du budget.

La tenue d'un budget conforme aux prévisions alors que l'application sine die de l'ordonnance de 2005 sur les marchés publics entraînait un risque important de dérapage budgétaire pour la fonction achats est un gage de renforcement du dispositif financier mis en place dès le 2^{ème} semestre 2012.

UNE CONSOLIDATION DES RÉSERVES ET UNE TRÉSORERIE MAINTENUE AU NIVEAU DE CELLE DE 2012, MALGRÉ UN RÉSULTAT DÉFICITAIRE

Des valeurs mobilières maintenues à hauteur de 8 M€ et des disponibilités à hauteur de 0,9 M€.

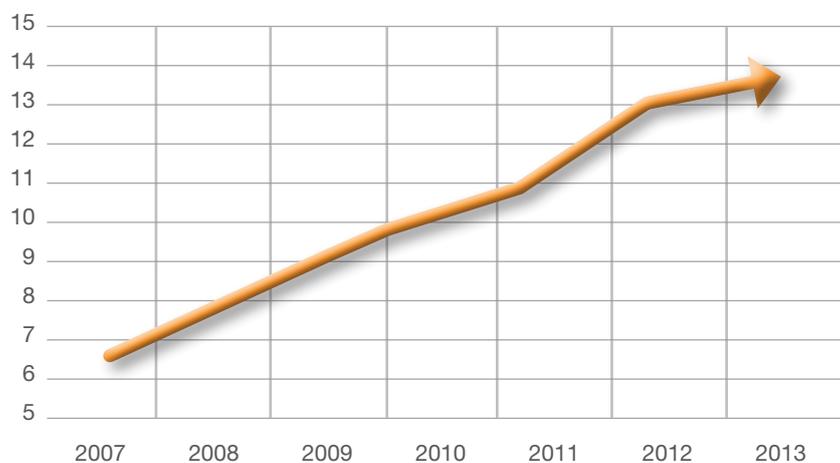
Une performance financière notable, le rendement des comptes à terme à taux progressif, placés majoritairement entre 2009 et 2011, s'élève à 2.9%.

La trésorerie comprend le montant non encore versé au FSDI à hauteur de 995 k€.

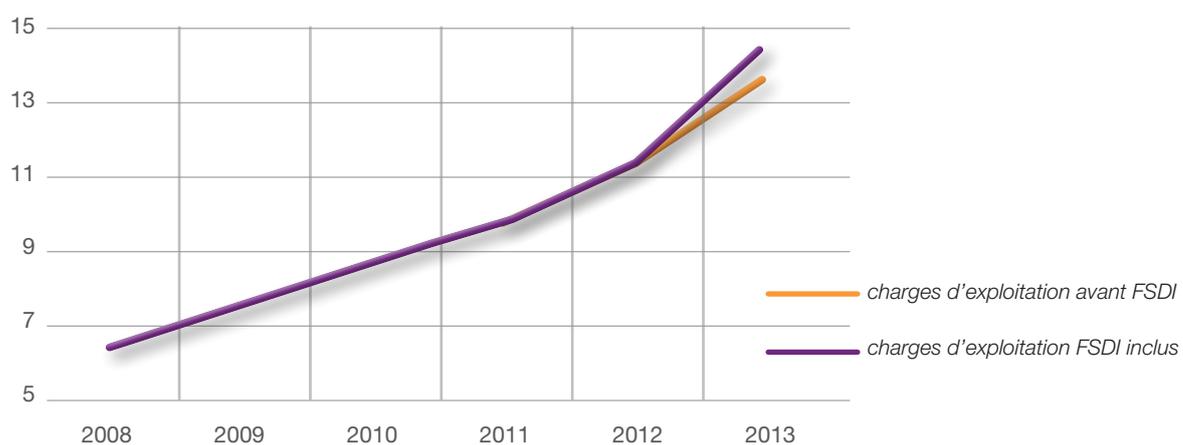
Néanmoins, depuis ces 2 années, les placements augmentent faiblement, le montant des produits financiers devrait diminuer légèrement sur les années à venir.

Après affectation du résultat comptable déficitaire de l'année 2013 (- 542 k€), les fonds associatifs seront de 6 259 k€.

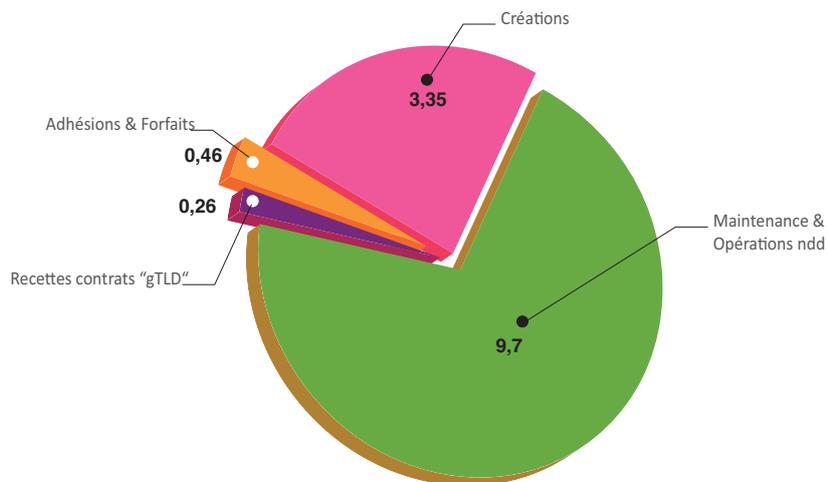
EVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION EN M€ (2007-2013)



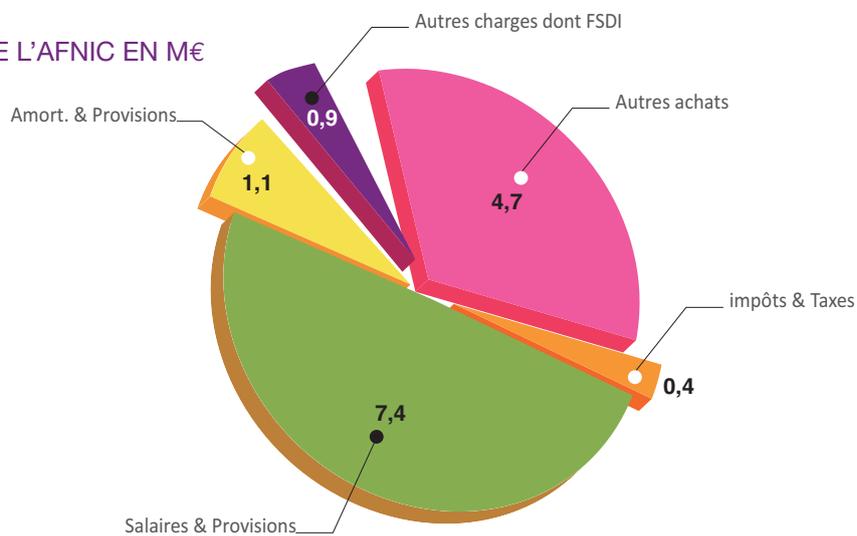
EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION AVANT FSDI EN M€ (2008 -2013)



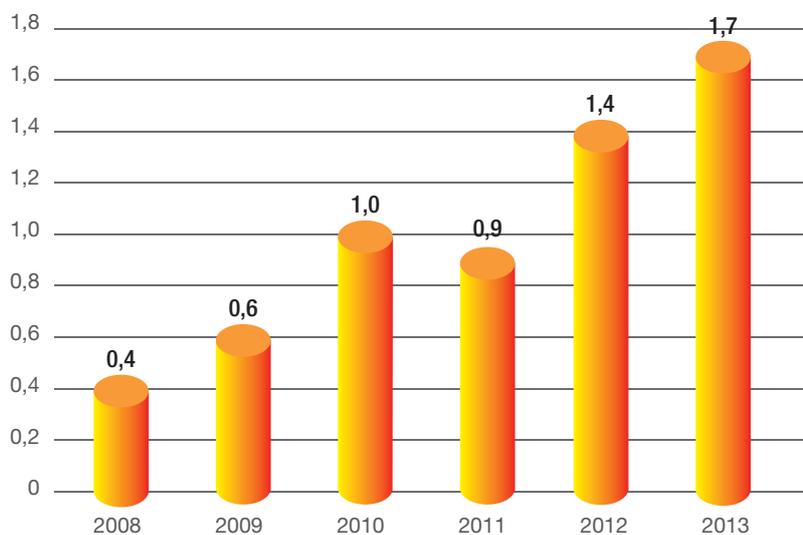
STRUCTURE DES RESSOURCES DE L'AFNIC EN M€



STRUCTURE DES CHARGES DE L'AFNIC EN M€



EVOLUTION DES ACQUISITIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES EN M€ (2008-2013)



Bilan financier

BILAN SIMPLIFIÉ

En K€	31/12/2013	31/12/2012
	Net	Net
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISE	2 594	1 978
Créances d'exploitation	4 204	3 358
Disponibilités	9 375	9 215
ACTIF CIRCULANT	13 579	12 573
TOTAL ACTIF	16 173	14 551
PASSIF		
Fonds propres	6 801	5 692
Résultat de l'exercice	- 542	1 108
Autres fonds associatifs	389	332
FONDS ASSOCIATIFS	6 648	7 132
PROVISIONS	47	47
DETTES	9 478	7 372
TOTAL PASSIF	16 173	14 551

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires	13 731	13 034
Autres produits	31	136
PRODUITS D'EXPLOITATION	13 762	13 170
Autres achats et charges externes	4 743	4 383
Impôts, taxes et versements assimilés	449	390
Salaires, traitements et charges sociales	7 361	5 588
Autres charges dont Amortissements	1 914	1 056
CHARGES D'EXPLOITATION	14 467	11 417
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-704	1 753
RÉSULTAT FINANCIER	268	204
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-37	-98
Participation des salariés aux résultats	20	194
Impôts sur les bénéfices	48	557
BÉNÉFICE OU PERTE	-542	1 108

L'Afnic, désormais opérateur technique officiel multi-registres.



Mathieu Weill
Directeur général de l'Afnic

L'année 2013 aura pour l'Afnic été caractérisée par l'importance de l'investissement consacré au renforcement de la résilience d'une part, à la transformation vers un opérateur multi-registres d'autre part. Si tous les fruits de ces investissements ne seront pas encore mûrs en 2014, celle-ci sera une année de lancements et de livraison des projets enclenchés, comme le déménagement, la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités pour le .fr ou le lancement des nouveaux gTLD.

Dans un contexte économique difficile, et avec un marché européen des noms de domaine en très fort ralentissement, le maintien de la dynamique du .fr est un enjeu fondamental pour l'Association, qui lancera de nouvelles initiatives de communication dès le second semestre. Cet objectif est ambitieux tant le ralentissement du marché est marqué, mais atteignable à condition d'innover en matière de communication et de promotion. La création du Fonds de soutien au développement de l'Internet permettra également, dès 2014, d'illustrer la différence du .fr, plus que jamais au service de développement de l'internet dans notre pays.

C'est également en 2014 qu'auront lieu les premiers lancements commerciaux des nouveaux gTLD accompagnés par l'Afnic. Contribuer à leur succès technique et commercial est l'un des enjeux-clés de l'année, qui permettra de valider le choix stratégique majeur effectué par l'Association en 2009 de participer à cette ouverture. La mobilisation de nos clients et les premiers retours sur leurs projets sont de ce point de vue extrêmement encourageants.

Nous avons engagé en 2013 un programme de maîtrise des coûts, afin d'anticiper toute évolution potentiellement défavorable du secteur des noms de domaine. L'un des grands chantiers de l'année 2014 consistera à poursuivre la mise en oeuvre de ce plan, en exploitant notamment au mieux la mutualisation entre nos différents registres.

Enfin, l'Afnic entre véritablement en 2014 dans la gestion simultanée de domaines correspondant à des codes pays (les ccTLD) et de domaines dits génériques, pour le compte de collectivités ou d'entreprises (les gTLD). Ayant passé tous les obstacles administratifs et déployé les systèmes techniques nécessaires, elle est officiellement opérateur technique multi-registre. Deux changements importants seront conduits en 2014 pour parachever cette transformation organisationnelle : l'entrée dans de nouveaux locaux et la mise en place d'une organisation adaptée à notre nouveau périmètre d'activité. Ici encore, 2014 verra l'aboutissement et la mise en oeuvre de ces deux chantiers essentiels.

Comme vous le voyez, les enjeux de 2014 sont structurants pour notre Association. Vous pouvez compter sur l'équipe de direction et sur moi-même pour nous impliquer avec passion et détermination, intégrité et professionnalisme, au service de la communauté Internet française.